La Minerve.

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXV. MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN, 17 FEVRIER 1863 No. 65.

BUREAU DE POSTES

Montréal 27 janv 1862

ARRIVÉES ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DUE	FERMEE.
Québec, par steamboat inclus T. Rivières et Sorel	0.00 AM	0.00 PM
Québec par Railroad	0.00AM 9.00PM	7.00 AM
Route de Québec, rive Nord	8.00AM	4.00 PM
Canada Ouest Train Express	11.30PM	6.30A M 1
Canada Ouest Train mêlé	8.30 PM	9.00AM 2
Route d'Ottawa inclus Carillon et Grenville, &c	8.30PM	6.30AM
Laprairie	10.30AM	2.30PM
St. Jean, C. E. Napierville et Clarenceville	10.30AM	6.00AM 2.30PM
New-York, Boston, Buffalo Troy, &c	10.30AM 00.00PM	2.30PM
St. Hyacinthe Melbourne et Island Pond	8.00AM 2.30PM	6.30AM 2.15PM 3
Portland	8.00AM	2.15PM 4
Châteauguay Beauharnois et Huntingdon	6.30PM	6.00AM
Lachine	9.15AM 6.15PM	6.00AM 1.45PM
St. Rémi, Hemmford et Plattsburg	11.00AM	1.45PM
Chambly, St. Césaire, &c	11.00AM	0.00AM 2.00PM
Longueuil et Contrecœur	10.30AM	7.30AM
St. Laurent, St André, St. Eustache, Ste. Thérèse et St. Jérôme	7.30AM	2.30PM 6.30AM
Terrebonne, New-Glasgow	5.00PM	6.30AM
St. Jean N B, Halifax et l'Ile du P Edouard route-Québec	8.00AM	3.00PM
Ditto tous les quinze jours par la route de Boston	8.00 AM	2.15 PM

1] Sac. du C. ouverts jusqu'à 9:00AM
[2] do do do 9.45 AM
[3] do do do 7.15 AM & 2 45 PM
[4] do do do 2.45 PM

Les Lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des Malles.

NOTE.—Toutes les Malles ci-dessus partent tous les jours [excepté le dimanche] excepté celles de St. Jean N. B., Halifax et l'Ile du Prince Edouard, lesquelles arrivent et se ferment chaque Mercredi. Et les Malles de Sorel, Trois-Rivières et de la Malle de la Rive Nord arrive chaque jour, excepté le Mardi, et se ferme chaque jour excepté le Dimanche.

Les Lettres enregistrées doivent être mises à la Poste, 15 minutes avant la fermeture des males

LE SANG EST LA VIE.

La Salsepareille de Bristol.

LE

GRAND PURIFICATEUR DE SANG

EST la véritable et unique Préparation pure pour la guérison des tumeurs Froides, l'Impetigo, les Dartres, la Teigne, l'Hydropisie, le Scorbut, les Tumeurs Blanches, &c., les Ecrouelles, les Affections Névralgiques, les Faiblesses et les Obstructions Féminines, la stérilité, les Débilités Nerveuses et Générales du Système, la Perte d'Appétit, les Langueurs, les Etourdissements et les Maladies du Foie qui conduisent aux **Fièvres Intermitentes et Remittentes**

A la Fièvre Tremblante, aux Fièvres Bilieuses aux Fièvres à Frisson, aux Fièvres Sourdes, à la Jaunisse, &c., &c.

☞ Les Malades peuventamre assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicient, la moindre particule de substance mercurelle, minérale, ou d'aucune substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

La vraie Salsepareille est dans des grandes bouteilles d'UNE PIASTRE seulement, toutes les autres sont contrefaites.

A vendre seulement chez

R. J. DEVINS, Pharmathien,
135 Voisin du Palais de Justice.

SAMUEL HOLMES,

125,—RUE ST. PAUL,—125.

ENSEIGNE DES TROIS BARILS,

Près la Place Jacques-Cartier,)

MONTREAL,

Marchand de Peintures, Huiles, Vitres et Glaces, Vernis, Pinceaux et Brosses pour Peinture, Vernis, etc., Feuilles d'Or et d'Argent, Diamants, Couleurs sèches, Térébentine Huile de Charbon et Lampes, et tous les Matériaux à l'usage des Peintres et des Artistes.—Ce Departeme est conduit par

M. EDMOND ARCHAMBAULT,

qui compte plusieurs années d'expérience en affaires de ce genre.

Par une stricte attention apportée aux affaires et un débit à termes modérés, nous prenons la liberté de solliciter le patronage du public.

4 juin. 1

Huile Magique du Dr. Beker

PREPAREE PAR

A. PERRAULT.

L'HUILE MAGIQUE est le remède le meilleur et le plus efficace qui ait été offert au public pour la cure du Rhumatisme, de la Neuralgie, le Lumbago, la Siatique, la Goutte, le Frisson, les douleurs dans la poitrine, le dos et les côtés et toutes souffrances intérieures et extérieures. L'effet presqu'instantané de l'Huile Magique pour délivrer des douleurs est vraiment merveilleux. On s'en sert comme remède extérieur et employée suivant les directions elle mérite vraiment son nom. Elle se vend de 25 à 50 cents.

M. Perrault guérira instantanément les fièvres intermittantes, ou fièvres avec frissons, fièvre tremblante, fièvre aux frissons sourds, débilité générale, &c., et toutes les autres fièvres causées par l'air des contrées miasmatiques.

Guérison gratuite.

BUREAU, No. 2, Ruelle Perrault, au pied du Champ de Mars ou chez MM. LAMPLOUGH & CAMPBELL, Pharmaciens, rue Notre-Dame.

24 janv km 55

ANNONCES PARISIENNES.

EAUX

ET

Produits Mineraux Naturels

DE

VICHY

L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'Etat qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLON, VALLÉE & Cie., par lois de Juin 1853.—Tous les produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement français dont le sceau accompagne toujours les étiquettes, cachets et prospectus de l'Etablissement.

EAUX—Les *Eaux Minerales Naturelles de Vichy* excitent l'appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les aigreurs.—Elles s'emploient avec succès contre les affections des voies digestives, les obstructions du foie, les coliques hépatiques, les engorgements des organes abdominaux, contre la gravelle, les coliques néphrétiques, et le catharre de la vessie, contre la goutte, la diabète, la chlorose ou pâles couleurs, les pertes blanches et les affections du système lymphatique, &c.—Enfin elles sont precieuses pour les habitants des colonies pour combattre les influences pernicieuses de ces climats et détruire les causes morbides qui les menacent telles que les diathèses bilieuses, les diarrhees, dissenteries et fièvres d'accès qui les atteignent si souvent.

SELS—Employés en bains les *Sels Mineraux Naturels de Vichy* extraits des Eaux Minerales donnent un moyen facile, peu dispendieux et conseillé par les médecins de suppléer aux bains naturels de Vichy par les personnes que la distance ou leurs occupations empêchent de se rendre à Vichy.

PASTILLES—Les *Pastilles* préparées avec les Sels Minéraux Naturels extraits des Eaux de Vichy et méritant seules le nom de Pastilles de Vichy sont d'un goût agréable, aident à l'action des Eaux Minérales et s'emploient utilement contre l'acidité de l'estomac et les digestions difficiles en soulageant les estomacs paresseux.—Elles sont aromatisées à divers parfums.

Dépot dans toutes les Pharmacies et Droguerles du Canada.

A Québec, Dépôt géneral à l'Etablissement du *Banadien* et chez MM. JOHN MUSSON & Cie.

Pour les commandes en gros, s'adresser à Paris à la *Compagnie des Eaux Thermales de Vichy* ou également à MM. LE BERGER & Cie., Commissionnaires en droguerie et pharmacie, 94. bis, rue du Faubourg Montmartre.

31 oct 1862 d a 23

Plus d'Huile de Foie de Morue.

SIROP DE RAIFORT IODE.

D'APRÈS les certificats des Médecins des hopitaux de Paris, consignés dans le prospectus et l'approbation de plusieurs Académies, ce Sirop s'emploie, avec le plus grand succes, à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine les scrofules, le lymphatisme, la pâleur et la molesse des chairs, les pertes d'appétit et régénère la constitution en purifiant le sang. C'est en un mot le plus puissant dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac ou les intestins comme l'iodure de potassium et l'iodure de fer, et s'administre avec la plus grande facilité aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'engorgement des glandes.—Le docteur Cazenave, de l'hopital Saint-Louis, de Paris, le recommande d'une maniere toute particulière dans les maladies de la peau, conjointement avec les pilules qui portent son nom.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAULT & CIE., Pharmaciens de S A. I. le Prince Napoléon.

Dépot général; à Montréal, chez MM. LYMANS, CLARE & CIE., rue St. Paul. Se trouve dans les bonnes Pharmacies du Canada.

A Québec, Dépôt géneral à l'Etablissement du *Canadien* et chez MM. JOHN MUSSON & Cie.

10 déc d39

PHOSPHATE DE FER

de Liras, Pharmacien, docteur-es-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. Ce nouveau ferrugineux réunit les éléments des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hopitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux *Pilules dites de Valet, au Lactate de Fer, au Fer reduit par l'Hydrogene. aux Pilules et Sirop d'Iodure de Fer* et guerit rapidement pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches. C'est le meilleur adjurant de l'Huile de Foie de Morue

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAULT & CIE., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoleon.

Dépot général, à Montréal, chez MM. LYMANS, CLARE & CIE., rue St. Paul. Se trouve dans les bonnes Pharmacies du Canada.

A Quebec, Dépôt général à l'Etablissement du *Canadien* et chez MM. JOHN MUSSON & Cie.

10 dec d39

Injection et Capsules végétales au Matico

DE GRIMAULT & CIE., Pharmaciens, à Paris, nouveau traitement préparé avec les feuilles du MATICO, ARBRE DU PEROU, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. Le célèbre Docteur RICORD, de Paris, a renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'INJECTION s'emploie au début de l'écoulement, les CAPSULES dans tous les cas chroniques et invétérés qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbe, &c., et aux injections à base métallique et pour les personnes qui préfèrent les médicaments internes.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAULT & CIE., Pharmaciens de S, A. I. le Prince Napoléon

Dépot général, à Montréal, chez MM. LYMANS, CLARE & CIE., rue St. Paul. Se trouve dans les bonnes Pharmacies du Canada

A Québec, Dépôt général à l'Etablissement du *Canadien* et chez MM. JOHN MUSSON & Cie.

13 déc d40

MACHINES A COUDRE.

LES MACHINES A COUDRE DE SINGER sont les meilleures qu'il y ait dans le monde Elles peuvent exécuter toutes sortes d'ouvrages en toute perfection. On peut s'en procurer une au prix le plus modéré, Petite Rue St. Joseph, No. 32, au coin de l'Eglise Paroissiale. Toutes ces Machines sont garanties pour un an. On apprend leur fonctionnement aux Dames.

Machines a coudre de toutes descriptions, réparées et améliorées, par

J. D. LAWLOR. Montréal.

N. B.—Aiguilles, Navettes, Huile, &c., constamment en mains.

25 nov tmk 38

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA.

Commerce de Grains Etrangers

L'ELEVATEUR DE GRAINS qui est en connection avec le CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC, à Portland, qui a été commencé l'été dernier, est maintenant complété et sera prêt dans quelques jours à

RECEVOIR LES GRAINS

Les lisses du Chemin-de-Fer passent à travers la bâtisse, et la profondeur de l'eau à marée basse est suffisante à faire flotter les plus gros bâtiments engagés dans le commerce étranger.

La compagnie est de ce jour prête à prendre des

GRAINS EN MASSE

De toute Station sur le Chemin-de-Fer du Grand Tronc et le mettre à bord des Vaisseaux Océaniques avec leur nouveau Elevateur à Portland, les prix pour le recevoir dans l'Elévateur, l'emmagasiner et le mettre à bord du vaisseau étant les mêmes que ceux ordinairement chargés à Chicago.

L'Elévateur tiendra 150,000 minots d'Avoine et autres grains pour Boston, &c., peut maintenant être pris à Portland en masse et mis à bord des vaisseaux de la côte par l'Elévateur.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 7 février 1863 } 61

COMPAGNIE

DU

Chemin de Fer du Grand Tronc

DU CANADA.

L'Acte des Arrangements du Grand Tronc pour 1862.

AVIS est par les présentes donné qu'en conformité aux clauses de l'acte ci-dessus nommé, en ce qui regarde la réduction de l'intérêt sur les 1ers et 2nds Bons préférentiels de la Compagnie dans le fonds, et le capital des arrérages d'intérêt dû au 31 décembre 1862, que le et après le 16me jour de février 1863, les Bons de toutes classes pourront être déposés dans les Bureaux de la Compagnie afin d'être enregistrés, estampes ou échangés pour des certificats du nouveau fonds et pour emettre les nouveaux certificats en ce qui regarde les coupons déjà dûs; et tels nouveaux certificats de fonds, ou pour arrérages d'intérêt, pourront être émis dans aucun temps après le 30 avril 1863. Les 1ers et 2nds Bons préférentiels ou certificats en échange pour d'autres bons laissés aux Bureaux dans aucun temps, après le 1er Mai, et les certificats d'arrérages d'intérêt seront livrés deux mois après le dépôt des Bons aux Bureaux de la Compagnie; une garantie sera donnée pour le dépôt des Bons.

EDWARD W. WATKIN,
President.

JOSEPH ELLIOT,
Secrétaire-Trésorier.

Bureaux du Chemin de Fer du Grand Tronc, Montreal, 4 février 1863.

Note quant à l'opération de l'Acte d'Arrangement de 1862.

LES PREMIERS BONS PREFÈRENTIELS se montent à £2,000,000 sterling et les SECONDS BONS PREFERENTIELS se montent à £1,111,500. Portant chacun intérêt au tau de 6 par cent par année payables semi-annuellement. D'apres l'acte ces Bons ont droit à un intérêt de 5 par cent. par année, au lieu de 6 par cent pour une période de 10 ans du 1er janvier 1863.

Les arrérages des intérêts dûs au 31 décembre 1862, sur les premiers Bons préférentiels: £15 par bon de £100 et les mêmes arrérages sur les seconds Bons préférentiels, savoir: £16 10s. par bon de £100 — devront être capitalisés. L'acte permet aux Actionnaires des 1er et 2nd Bons préférentiels, comme du 9 juin 1862. pour 5 ans, de les échanger pour les 1ers et 2nds du fonds préférentiels de la Compagnie respectivement, donne un montant nominal.

Les premiers et seconds Bons préférentiels seront estampés dans les Bureaux de la Compagnie. Les coupons pour l'intérêt non payé en sera détaché et en échange on donnera un nouveau certificat donnant au porteur le privilége de prendre des bons ou fonds au montant de tel intérêt non payé.

LES BONS DE 7 PAR CENT, 1862, se montent a £500,000, et sont, d'après l'acte, convertis en 3me fonds préférentiel et pour lesquels on donnera des certificats en échange. Les arrérages d'intérêt dûs au 31 décembre 1862, savoir: £19 5s. sur chaque bon de £100 de cette classe, seront capitalisés et un certificat du fonds en sera donné.

LES BONS ORDINAIRES se montent à £3,190,800 y compris £1,000,000 de bons de 7 par cent dûs en 1867 et 1872 et £100,000 des Bons de Québec et Richmond et qui sont, d'après l'acte, convertis en 4me fonds préférentiels et pour lesquels de nouveaux certificats seront donnés en échange. Les arrérages d'intérêt au 31 décembre 1862 sur ses bons ordinaires et qui donnent sur les bons de 7 par cent £19 5s sur chaque bon de £100; sur les bons de Québec et Richmond à £16 10s sur chaque bon de £100 et sur le reste des bons à £18 sur chaque bon de £100—seront capitalisés et un certificat de fond en sera donné.

7 fevrier. 61

Bureau du Conseil Legislatif,

QUEBEC, Samedi, 17 Janvier 1863.

LE temps limité par le cinquante-unième ordre permanent du CONSEIL LEGISLATIF pour recevoir des PETITIONS pour bills privés expirera JEUDI, le CINQUIEME jour de MARS pro chai

Il ne pourra être présenté de BILLS PRIVÉS au CONSEIL LEGISLATIF après JEUDI, le DOUZIEME jour de MARS prochain.

IL ne pourra être reçu de RAPPORT d'un COMITE PERMANENT ou SPECIAL sur un bill privé après JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Conseil Législatif.

5 fév 60

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

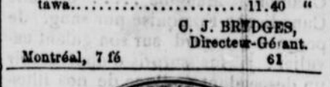

Changement de Gare pour les Trains de l'Est.

DEPUIS LUNDI, le 26 JANVIER dernier, les Convois pour Québec, Island Pond, Portland et Boston ARRIVENT et PARTENT de la GARE DE LA VILLE au lieu de la POINTE ST. CHARLES.

TOUS LES CONVOIS, dorénavant, partiront comme suit de la

GARE, RUE BONAVENTURE.

Convois de l'Est.

Convoi de la Malle pour Québec à	7.30 A.
Le Convoi de la Malle pour Portland et Boston (passera la nuit à Island Pond, à	3.00 P. M.
Convoi général pour Island Pond et les Stations intermédiaires	6.10 P. M.

Convois de l'Ouest.

Express de jour pour Ottawa, Kingston, Toronto, London, Détroit et l'Ouest.	8.15 A. M
Convoi général pour Kingston et toutes stations intermédiaires	10.05 A. M.
Convoi général pour Brockville et les Gares sur le chemin.	4.00 P. M.

Les CONVOIS ARRIVERONT à la STATION RUE BONAVENTURE comme suit:

De Portland, Island Pond et les Gares Intermédiaires	7.45 A. M.
De Brockville et Gares sur le chemin	1.30 P. M
De Island Pond do do	2.00 "
De Kingston do do	8.00 "
De Québec et Richmond do	8.45 "
De Toronto, l'Ouest et la ville d'Ottawa	11.40 "

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 7 fé 61

JACQUES—CARTIER

CLAQUES JACQUES--CARTIER!

Chaque Paire est Garantie.

CES Claques sans rivale ont sur la semelle le PORTRAIT DE JACQUES-CARTIER, et qu'on le voit en tête de cette annonce.

Elles sont fabriquées sous la direction des nouveaux Proprietaires de la FABRIQUE DE CAOUTCHOUC de Montréal.

Ce que les nouveaux Directeurs ont surtout en vue, c'est de donner aux produits de leur Fabrique la superiorité sur toutes les Chaussures en Caoutchouc qui jusqu'à présent ont été importées ou fabriquées à Montréal. Pour y parvenir ils n'emploient que des matériaux de première qualité, et ont eu le soin de s'assurer les services des ouvriers les plus habiles en cette branche.

Toutes les Chaussures en Caoutchouc qui ont à la semelle l'effigie de Jacques-Cartier, telle qu'on la voit en tête de cette annonce, sont garanties par le soussigné de la manière suivante:

" Le Soussigné reprendra toute Chaussure en " Caoutchouc achetee chez lui, portant la marque " ci-dessus, qui se déchirera, craquera, ou man- " quera de quelque manière, à raison de quelques " défectuosités dans la façon ou dans la qualité " du Caoutchouc, et le remplacera gratuitement " par une chaussure neuve du même prix que la " première aura coûté."

Le Soussigné a pu se convaincre, depuis qu'il vend ces nouvelles chaussures dans son magasin, qu'il ne court qu'un léger risque en les garantissant à ceux qui viennent les acheter chez lui: cependant il espère que le public lui saura gré de l'initiative qu'il prend en offrant aux acheteurs une garantie aussi satisfaisante.

— DE PLUS: —

Bottes, Bottines, Souliers de toutes sortes pour Messieurs, Dames et Enfants.

Vente en gros et en détail.

DAVID PELLETIER,
122 Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis le Palais de Justice.

22 jan.—54

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de la BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés que l'ASSEMBLEE GENERALE des Actionnaires aura lieu

Lundi, le 2me jour de Mars prochain,

A TROIS HEURES, P. M.,

Conformément aux clauses 18e et 19e de l'acte d'incorporation.

Par ordre,

B. H. LEMOINE,
Caissier.

Montreal, 31 janvier 1863 m 59

GAZ PORTATIF.

LA PLUS BELLE INVENTION de ce siècle est la LUMIERE DE GAZ COMBINEE avec l'HUILE DE CHARBON!

Pas de Cheminee!

Pas de Mèche!

Pas de Fumee!

Pas d'Odeur!

PARFAITEMENT SUR.

Quelque chose entièrement nouveau, Venez voir ☞ Candelabres, Lustres à Gaz, Lampes de table et console, etc.

JOHN GREGORY & Cie.,
Seuls Agents pour le Canada,
No. 35, Rue St. François-Xavier

10 fév 62

Professeur demande

Une famille decette ville désirerait se procurer les services d'un jeune ecclésiastique auquel elle confierait l'éducation de 3 ou 4 jeunes enfants, dont il aurait complètement la direction. La personne qui se présentera devra avoir suivi un cours d'étude complet.

Le Professeur qui consentira à se charger de cette mission devra demeurer au sein de la famille.

Les enfants sont depuis l'âge de 6 ans et demi jusqu'à 13 ans.

S'adresser au Bureau de " La Minerve."

29 nov 35

M. BROSSARD,

No. 85,

RUE ST. PAUL,

Vis-à-vis le Marché Bonsecours, Montréal,

OFFRENT EN VENTE:

LARD,
FLEUR en quart et en poche
MORUE VERTE en boucauts
MORUE en quart
HARRENGS fendus et ronds
MAQUEREAUX en quarts et demi-quarts
POISSON BLANC
SAUMON en quarts et demi-quarts
BEURRE en tinette
FROMAGE, &c.,
THE Jeune Hyson
THÉ Japonais

31 janvier 1863 m—58

ENCLOS NOUVEAU.

BOIS DE CHAUFFAGE à vendre au prix le plus réduit, et livré à domicile GRATIS.

CHABON et COKE de 1re qualité, brûlant dans toute espèce de poêle sans distinction de fonte, et à vendre au DEMI-MINOT, MINOT, &c.—Aussi: CHARBON DE FORGE de première qualité. Le tout au plus bas prix, pour argent comptant. S'adresser à l'Enseigne ROUGE, No. 118, Rue St. Dominique, près du Marché St. Laurent,

P. LAFRANCE, Propriétaire.

7 fév tmk 61

Apprenti demandé.

ON demande un jeune homme de 15 à 16 ans comme APPRETI FERBLANTIER.

S'adresser au

No. 188, RUE ST. LAURENT.

13 déc Montréal 40

ATELIER PHOTOGRAPHIQUE

DE

J. L. DEMERS,

Nos. 121-123 RUE DORCHESTER

VIS-A-VIS L'ANCIEN CIMETIERE ANGLAIS

M. DEMERS vient de construire en arrière de son ci-devant Atelier, une VASTE ET MAGNIFIQUE SALLE POUR PRENDRE LES PHOTOGRAPHIES, &c.

Il n'a rien épargné pour faire de son Etablissement l'un des premiers de cette ville et ceux qui le visiteront pourront se convaincre de ce fait. Depuis quelque temps il a fait l'acquisition des dernières découvertes—des instruments anglais, français et américains—et il croit pouvoir assurer ceux qui voudront bien l'encourager, qu'il seront satisfaits des ouvrages qu'il se chargera d'exécuter.

Afin de plaire à tous les goûts, M. Demers a fait faire QUINZE différents FONDS, qui ont été exécutés par un artiste distingue et que l'on pourra adopter à tous les goûts.

Il appelle l'attention des Militaires sur l'un de ses fonds qui représente un Fort armé et sur le devant duquel le soldat peut être pris soit seul ou en groupe.

J. L. DEMERS,
Propriétaire.

Montréal, 4 nov tm 24

Mde. WINSLOW,

NOURICE d'expérience et DOCTEUR, attire attention des Mères sur son

SIROP ADOUCISSANT

POUR

ENFANTS,

qui acilite grandement la dentition en adoucissant les gencives réduisant toute inflammation, ôtera toute douleur, mouvement spasmodique et il est sur de tenir les

Intestins dans un bon ordre.

Comptez dessus Mères, il vous donnera du bon temps et de la

Force et de la Santé à vos Enfants.

Non seulement il délivre l'enfant de ses douleurs, mais il donne de la vigueur à l'estomac et aux boyaux, fait disparaître les aigreurs, donne du ton et de l'énergie à tout le système. Il guérit presqu'immédiatement des

Tranchées et des Vents,

et triomphe des Convulsions,—qui à moins d'être promptement guéris—mène à la mort. Nous pensons qu'il est le MEILLEUR REMÈDE DU MONDE, dans tous les cas de DISSENTERIE et de DIARRÉE aux ENFANTS, que cela vienne de la Dentition ou de tout autre cas.

Nous dirons à toutes les Mères qui ont un enfant qui souffre des maladies ci-dessus—NE LAISSEZ AUCUNE RAISON SE METTRE ENTRE VOUS ET VOTRE ENFANT SOUFFRANT, et la guérison sera PROMPTE—Oui, et absolument SURE—si vous leur faites prendre cette Médecine et à temps.

Des Directions en français sur chaque bouteille. La vraie Médecine porte le fac-simile de CURTIS & PERKINS, New-York.

Vendue par tous les Droguistes du monde.

Bureau Principal, 13 Cedar St New-York.

Prix 25 cents la bouteille.

John F. Henry & Cie., 30 rue St. Henri, Montréal, Agents pour le Canada.

15 juillet ak—124

Bureau du Greffier,

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE,

Québec, Lundi, 19 Janvier 1863.

LE DELAI accordé pour la réception des BILLS PRIVES dans l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE expirera

Jeudi, le 5 de Mars prochain.

WM. B. LINDSAY, Jr.
Greffier A. L.

21 janv 58 etj

VENTE PAR

AUTORITE DE JUSTICE.

SERA VENDU dans le Bureau de J. A. et J. E. O. LABADIE, Notaires Publics, Petite Rue St. Jacques, No. 20, LUNDI le DEUX MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au plus haut et dernier enchérisseur, la PROPRIÉTÉ DE VALEUR ci-après désignée dépendante de la succession de feu ANDRE JOBIN, Ecuier, Notaire, en son vivant de la paroisse Ste. Geneviève, savoir:

UN EMPLACEMENT situé au faubourg St. Antoine de la cité de Montréal, de la contenance de 45 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, le tout plus ou moins et sans aucune garantie de mesure précise, tenant devant à la rue St. Antoine, derrière à la Petite Riviere ou les représentants de feu Armstrong, d'un côté aux représentants de feu l'Honorable Saveuse de Beaujeu, et d'autre côté à M. Leclerc ou ses représentants, tel que le dit emplacement est clos, avec une maison à deux étages et à deux corps de logis, le devant étant en pierre de taille et le derrière et les pignons en brique et la couverture en ferblanc, avec galleries couvertes sur le derrière de la maison, hangards en bois couverts en bardeaux et autres batisses dessus construites.

Cet emplacement est commué.

Le prix de vente restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'au décès de Dame Veuve André Jobin, en lui en payant l'intérêt de six pour cent par an sa vie durante.

Possession sera donnée au premier de Mai prochain et un titre incontestable sera donné à l'acquéreur.

S'adresser pour plus amples renseignements aux Notaires soussignés,

J. A. LABADIE, N. P.
J. E. O. LABADIE, N. P.

10 février.—62—tsd

SERONT VENDUS PAR

AUTORITE DE JUSTICE

LES IMMEUBLES ci-après désignés, dont le premier et le troisième dépendent de la succession de feu LOUIS TRUDEAU et le deuxième de la communauté de biens qui a existé entre le dit feu LOUIS TRUDEAU et DENISE DUMONTET, survivante, savoir:

1o. UN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St. Bruno, de la contenance de cinquante-six pieds et trois pouces de largeur, sur seize arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout au chemin, à l'autre bout au terrain du Seigneur Bruneau, d'un côté à Charles Trudeau, d'autre côté à François Forgues, en bois et sans bâtisses.

2o. UN LOT DE TERRE ou EMPLACEMENT, situé en la paroisse de St. Antoine de Longueuil, au dépôt du chemin de fer du Champlain, mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur sur cent dix-sept pieds de profondeur, tenant par devant au chemin qui divise la seigneurie de Laprairie d'avec la Baronnie de Longueuil, par derrière à Noël Marcille représentant Alexis Marcille, d'un côté à un nommé Anderson, d'autre côté à John Leeming, avec deux maisons en bois, un bâtiment servant de grange, d'écurie et d'étable et autres dépendances.

3o. UNE TERRE située en la dite paroisse St. Antoine de Longueuil, au lieu appelé " Petit St. Charles," de la contenance de cinq arpens de largeur, sur vingt-cinq arpens de profondeur, tenant par devant, au Ruisseau St. Charles, derrière et des deux côtés, à Charles Trudeau, avec deux granges dessus construites.

Le lot No. 1 sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Bruno, LUNDI le VINGT-TROIS du mois de FEVRIER courant, à ONZE heures A. M.

Et les lots No. 2 et 3 seront vendus à la porte de l'église de la paroisse St. Antoine de Longueuil, MARDI le VINGT-QUATRE du même mois à DIX heures A. M.

Les conditions seront données lors de la vente, elles peuvent être connues avant en s'adressant au Notaire soussigné en son Etude à Laprairie.

A. BEAUVAIS, N. P.

Laprairie, 2 février 1863—dts—59

LICITATION.

Mardi, le vingt-quatre Fevrier courant,

à ONZE heures avant-midi, seront vendus, aux plus offrants et derniers enchérisseurs solvables, à la porte de l'Eglise de Varennes, les IMMEUBLES suivants dépendant de la succession de feu Mr. JOSEPH ST. GEORGES:

1o. UNE TERRE sise à la Picardie de Varennes, de quatre-vingt-dix arpents en superficie plus ou moins, avec deux maisons, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

2o. UNE PORTION DE TERRE A BOIS située dans la deuxième concession de la ci-devant seigneurie de Beloeil (paroisse de Ste. Julie) de la contenance de deux perches et neuf pieds de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné,

E. A. BEAUDRY,
N. P.

Varennes, 2 février 1863 dis 63

D. H. SENECAL,

AVOCAT,

PETITE RUE ST. JACQUES,

NO. 40,

MONTREAL.

10 janvier 1863.

HOTEL ST. LOUIS

ET

HOTEL RUSSELL,

Haute-Ville, Québec.

LES Soussignés, Propriétaires des deux HOTELS ci-dessus de PREMIERE CLASSE, informent respectueusement leurs amis et patrons que vû le grand nombre de chambres qu'ils ont à leur disposition qu'ils peuvent maintenant donner tout le comfort possible aux Voyageurs et aux Membres du Parlement, avec leurs familles. La direction sera toujours la même.

W. RUSSELL & FILS.

Québec 21 janv m 54

Salsepareille d'Ayer.

Le Grand Remède du Monde pour les Scrofules et toutes les Maladies Scrofuleuses.

M. Emery Edes, un marchand bien connu de Oxford Maine, s'exprime ainsi:

" J'ai vendu de grandes quantités de votre Salsepareille mais jusqu'ici aucune bouteille n'a manqué de produire l'effet désiré et de donner satisfaction à ceux qui en ont fait usage. Tous ceux qui s'en sont servi s'accordent à dire qu'il n'y a aucune médecine qui lui soit supérieure dans le monde."

Eruptions, Pustules, Taches, Ulcères, Plaies et toutes les Maladies de la Peau.

Temoignage du Rév. Robt. Stratton, Bristol, Angleterre:

" Je ne fais que remplir un devoir envers vous et le public en ajoutant mon témoignage à ceux que vous publiez en faveur des vertus médecinales de votre Salsepareille. Ma fille, âgée de 10 ans, avait des humeurs aux oreilles, aux yeux et sur la tête depuis des années, et il nous a été impossible de la guérir jusqu'à ce que nous ayons fait usage de votre Salsepareille. Elle est bien depuis quelques mois."

Voici ce que dit Mad. Jane Rice, une dame bien connue et très estimée de Dannisville, N. J.

" Ma fille a souffert pendant une année d'une éruption scrufuleuse. Rien n'a pu lui procurer du soulagement que votre Salsepareille qui l'a bientôt guérie radicalement."

M. Charles P. Gage, écuier, de l'Association bien connue de Gage, Nurray et Cie., manufacturiers, à Nashua, N. H., dit:

" Pendant plusieurs années j'ai eu une tumeur douloureuse à la figure, qui a empiré toujours jusqu'à ce qu'elle soit devenue intolérable. J'ai essayé presque de tous les remèdes, sans aucun succes, il n'y a que votre Salsepareille qui m'ait guéri. Le premier effet qu'elle a produit a été d'empirer le mal, comme vous me l'aviez dit; mais en quelques semaines une nouvelle peau s'est formée sous les boutons, et a continué jusqu'à ce que ma figure soit devenue à son état naturel, et il ne me reste plus aucun symptôme de la maladie. Je jouis d'une parfaite santé et sans aucun doute je la dois à votre Salsepareille."

Érésipèle—Débilité générale—Purifiez le Sang

De Dr. Robert Sawin, de New-York, écrit les lignes suivantes au Dr, Ayer:

" J'ai rarement manqué de faire disparaître les eruptions et les plaies scrofuleuses pour l'usage persévérant de votre Salsepareille, et je vois encore de me guérir d'une attaque d'érésypèle. Nous ne possédons rien qui égale votre Salsepareille."

Témoignage de J. G. Johnston, écuier, Wakeman, Ohio:

" Pendant douze ans, j'ai eu un érésipèle jaune sur mon bras droit, et j'ai consulté tous les célèbres médecins, et pris des médecines pour des centaines de piastres. Le mal devint tel que les médecins décidèrent l'amputation de mon bras. Je commençai à prendre votre Salsepareille. J'en bus deux bouteilles et pris quelques-unes de vos pilules. La guérison a été complète. Occupant une position publique, ma guérison est connue de tout le monde et excite l'étonnement de tous."

M. Henry Munro, M. P. P., de Newcastle, H C., membre du Parlement Canadien, dit:

" J'ai fait usage de votre Salsepareille, dans ma famille, pour une déb

LA MINERVE.

Mardi matin, 17 Février 1863

Correspondance Parlementaire

DE "LA MINERVE."

Québec, 12 Février 1863.

J'ai ouvert ce matin le *Mercury* avec plus d'empressement que jamais ; je l'ai trouvé plus silencieux, plus mystérieux que les jours passés. Nos ministres veulent lancer leur programme comme une bombe formidable, ou bien ils ont envie de briller par la discrétion, désespérant d'atteindre jamais à l'originalité et à la nouveauté. Lorsque vous publierez cette lettre, le discours du trône vous aura été transmis par le télégraphe. Vous saurez sans doute le faire apprécier à vos lecteurs ; mais j'ai lieu de croire que cette tâche ne sera pas difficile.

Le *Chronicle* a cessé toute réserve ; le voilà poussé en plein dans l'opposition. Il publie ce matin deux articles politiques dans lesquels le ministère est fort maltraité. Il récapitule dans l'un toutes les fautes de notre ministère incapable, et fait ressortir dans l'autre l'étrangeté du silence gardé par les organes sur la politique de leurs patrons. Le premier surtout est écrit avec force et vigueur Le caractère d'injustice, de persécution et de vengeance qui marque de son empreinte les articles du gouvernement, surtout ses destitutions et ses nominations, est fustigé avec indignation. En somme, c'est un excellent plaidoyer contre l'administration. Vous avez dû apprendre au public que le propriétaire du "Chronicle" n'est plus l'homme qui a si fort scandalisé la chambre d'assemblée par les surcharges exhorbitantes de ses comptes. Le changement que nous remarquons aujourd'hui dans la direction de ce journal est dû probablement à l'influence du nouveau propriétaire.

Vous vous êtes demandé bien des fois, sans doute, pourquoi le *Leader* de Toronto, qui avait été l'ami dévoué de l'autre gouvernement, était devenu subitement, comme par un coup de la grâce, l'organe du ministère actuel dans le Haut-Canada? Nous touchons presque au mot de cette énigme. Vous avez appris dans le temps que le Commissaire des Terres, M. McDougall, avait fait un voyage à l'île Manitouline, pour négocier avec les sauvages de l'endroit certain contrat ayant pour effet leur expropriation. La lumière s'est faite dans cette affaire obscure, grâce au bon prêtre chargé de veiller au salut de ces pauvres sauvages. Derrière le motif ostensible et avoué de la mission du Commissaire des Terres, il y a un motif occulte, une pensée secrète, de lucre, vraiment ignoble chez un ministre constitutionnel. M. McDougall avait pour compagnon de voyage son beau-frère, l'hon. M. Reesor. On se demande naturellement ce que M. Reesor avait affaire dans l'île Manitouline. Il paraîtrait donc que les deux champions grits, l'un ministre et l'autre Conseiller Législatif, comptaient sur la naïveté des sauvages pour spéculer sur leur expropriation. Malheureusement pour eux, il y a encore plus d'attachement au sol que de naïveté chez la population de la Manitouline. Nos deux voyageurs furent arrêtés dans leurs plans par la résistance des sauvages qui se montrèrent récalcitrants à leurs conseils désintéressés. Néanmoins, en habiles hommes qu'ils sont, MM. McDougall et Reesor ne se tinrent point pour battus. Ils temporisèrent, comme le font parfois les diplomates rusés, se tenant à l'affût d'une circonstance favorable à la consommation de leur perfidie. Un jour où la plupart des sauvages assistaient à un exercice religieux, M. McDougall fit distribuer du whiskey à ceux qui restaient, les enivra et conclut son contrat. Le *Leader* parla avec admiration du talent diplomatique du Commissaire des Terres, du résultat de sa mission et défendit à outrance la négociation de l'île Manitouline. Or, nous avons raison de croire, d'après une lettre de M. l'Abbé Chovet, que le propriétaire du *Leader* a eu sa part du butin dans cette bataille diplomatique gagnée à *coups de whiskey*. Cette histoire est très-édifiante, n'est-ce pas? Elle est vraie pourtant, si les renseignements fournis par les sauvages mêmes de l'île Manitouline et par leur prêtre desservant, sont exacts. J'espère que la Chambre y donnera son attention.

4 heures.

L'ouverture de la session a eu lieu avec les cérémonies ordinaires. Beaucoup de miliciens, et un plus grand nombre de curieux garnissaient les abords du palais des chambres législatives et de l'hôtel de l'exécutif. Le gouverneur accompagné de son état major a fait son entrée dans la salle du conseil avec l'apparat accoutumé. Les siéges des conseillers étaient pas mal remplis, et nous pensons qu'à l'heure qu'il est le personnel de cette chambre est plus complet que celui de la chambre basse. Les membres de cette dernière, surtout ceux du Bas-Canada sont en très-petit nombre. Cela est toujours regrettable. Cependant j'aime à croire que tous nos législateurs seront à leur poste, lundi, où l'on commencera à discuter un peu les matières intéressantes de la session.

Comme je vous l'ai dit, le discours du trône n'a pas été lu cet après-midi. Nous avons eu en revanche l'élection du président du conseil législatif. Vous savez sans doute que l'hon. M. Campbell, le représentant de la division Cataraqui, a été choisi unanimement. Il a été proposé par l'hon. M. Dessaulles.

Je vous disais hier que le vote donné sur le choix du président du conseil, n'avait pas une grande signification politique. Mais, dans cette occasion, il est difficile de parler ainsi. L'hon. M. Capbell qui a été nommé était, nous pouvons le dire, un des chefs de l'opposition au ministère McDonald-Sicotte. Pourquoi a-t-il été accepté par les ministériels et surtout par M. Dessaulles, qui rit au nez de ceux qui prétendent qu'il faut exclure l'esprit de parti du conseil législatif? Par modération et afin de donner le bon exemple ? Bien fou qui le croira. Quand à moi, je sais à n'en pas douter que le gouvernement aurait proposé son candidat, s'il avait eu l'espoir du succès. Il a été question de l'hon. M. Christie, et de quelques autres partisans ministériels, mais ces candidatures ont été élaguées, à cause de la certitude de leur insuccès.

A tout évènement, je constate, et c'est pour moi un devoir consolant de le faire, que les ministériels d'aujourd'hui qui ont toujours soutenu qu'il est impossible de faire abstraction des partis politiques au Conseil Législatif, ont été forcés de laisser élire un des chefs de l'opposition à la présidence du Conseil. A mon idée, c'est un aveu d'impuissance qui a dû être pénible au ministère. Un fait certain, c'est qu'ils auraient présenté un de leurs appuis, si la victoire leur avait souri.

M. Campbell est un homme bien digne du poste honorable auquel ses collègues l'ont élevé. Il a demeuré longtemps dans le Bas-Canada et prononce le français assez bien. J'ai remarqué qu'il a eu la délicatesse de lire d'abord dans notre langue l'adresse de remerciement qu'il a offerte aux membres du Conseil, après son élection. Cela prouve une grande libéralité d'esprit chez le successeur de Sir Allan McNab.

Tout va bien, me disait il y a un instant l'un des chefs de l'opposition. Je vous assure que l'espérance est du côté de la gauche.

Québec, 13 janvier.

Vous avez lu le discours du trône ; qu'en pensez-vous ? Il ne promet pas de merveilles. Il est modeste comme toutes les choses de mérite, me disait un malin, après en avoir entendu la lecture. Cette modestie ressemble pas mal à de l'insignifiance.

Un document de ce genre est toujours laconique. Une phrase, une petite phrase fournit la matière d'un long discours dans les amplifications autorisées par les débats sur l'adresse. Ainsi, rien de plus inoffensif en apparence que le paragraphe destiné à célébrer la loyauté, le zèle et l'énergie de nos miliciens volontaires, cependant, il recouvre des tempêtes. Il y a bien des choses à élucider dans les questions qui ressortent à l'organisation militaire du Canada. L'indifférence du ministère qui avait porté le découragement au sein de toutes les compagnies de milice ; sa négligence à mettre en force la loi votée par la Chambre à la dernière session ; les appels de Son Excellence à l'opinion publique pour vaincre la résistance des Conseillers de la Couronne ; les attaques de la presse ministérielle contre Lord Monck, au sujet de son discours de Kingston et de Toronto ; le renversement de toute discipline dans la destitution de certains officiers de milice faite sur des prétextes irrationels, absurdes, à la demande d'amis politiques ; l'élévation d'officiers inférieurs à des grades supérieurs, au détriment de personnes respectables et dignes de promotion ; la résignation des Cols. Taché, Campbell et Harwood, amenée par l'imbécillité du ministre de la milice ; la compulsion et la violence employées quelque part pour favoriser l'organisation *volontaire ;* tout cela va venir sur le tapis, alimenter la discussion pendant quelques heures, sinon des jours entiers. Le gouvernement sera forcé d'entrer dans de pénibles explications, pour excuser autant que faire se peut, des faits inexplicables, tant sous le rapport du tact ou de l'utilité que sous celui de la raison ou du sens commun. Il regrettera, à certaines phases du débat, d'avoir pris pour bâse de sa conduite, les désirs, les rancunes et les vengeances de quelques nullités parlementaires qui trafiquent leurs votes comme on trafique une marchandise.

Le ministère reconnait les défectuosités de son bill de la dernière session, et propose de les élaguer par des amendements. Les feuilles ministérielles qui ont trouvé cette mesure infiniment parfaite, vont sans doute s'étonner de l'extrême libéralité de leurs patrons. Et puis, il est étrange que les journaux de l'opposition qui ont toujours soutenu que cette loi était incomplète, inefficace et tout à fait défectueuse, reçoivent la confirmation de leurs critiques dans le discours du trône. Mais ce n'est pas la première fois que les opinions des organes sont cavalièrement mises de côté et celles de leurs adversaires préférées.

Maintenant, il se présente une question à l'esprit : est-ce qu'il ne conviendrait pas d'élaborer tout de suite une loi complète qui consolidérait l'organisation militaire du pays et en assurerait l'efficacité ? C'est ce que voulait faire l'autre gouvernement. Celui-ci a fait une loi inefficace qu'il faudra amender à chaque session. Ce n'est pourtant pas avec des demi-mesures que l'on crée une force militaire dans un pays. Mais les hommes du ministère précédent étaient forts et commandaient aux préjugés tandis que ceux du ministère actuel obéissent en esclaves.

Le discours du trône annonce un bill de banqueroute. Si vos lecteurs ont bonne mémoire, ils se rappellent que l'opposition des années dernières a toujours empêché l'administration précédente de faire passer une loi de cette nature. De deux choses l'une : ou une loi de banqueroute est nécessaire ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, les ministres actuels auraient dû favoriser sa passation, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et ils ont agi alors sans conscience des intérêts de leur pays. Si elle ne l'est pas, ils ont eu raison dans l'opposition, et se trompent aujourd'hui, en présentant leur mesure. Dans tous les cas, la nécessité d'une loi de banqueroute existait avant l'avènement du pouvoir actuel, ou elle n'existait pas du tout. Le ministère se trouve placé dans un dilemne d'où il ne sortira pas sans écorner un peu sa réputation d'honnêteté et de franchise déjà si maigre pourtant. Des gens qui comprennent leur mission de législateur ne s'oppose pas à la satisfaction d'un besoin public, parceque tels ou tels hommes sont à la tête du pouvoir. Quand M. LaFontaine siégait sur les bancs de la gauche, il ne manquait jamais d'offrir les services de ses lumières et de son expérience aux ministres, lorsqu'il s'agissait d'une mesure utile et dans l'intérêt de ses compatriotes. Aussi n'a-t-il jamais abandonné son parti comme M. Sicotte ni ses principes comme M. Foley et ses collègues.

Il y a naturellement dans le discours du trône, une mention de l'enquête qui a été faite à Ottawa. Au dire des organes, le rapport de cette enquête contient de formidables révélations. Attendons. Je sais, dans tous les cas, que M. Cauchen qu'on a tant cherché à incriminer, ne craint rien du fameux document imprimé par M. Blackburn.

Pour ne pas créer de jalousies, on parle aussi de la grande commission financière illustrée par les trois personnages qui ont nom Bristow, Sheppard et T. S. Brown. On dit que le désir d'améliorer le système départemental a donné l'idée de cette commission. Si la chose est vraie, on a eu tort de ne pas imposer silence aux organes qui s'en ont servis maintes et maintes fois comme d'une menace contre les anciens ministres. Cette indiscrétion a dégoûté d'avance le public qui a cru simplement et avec raison, que le gouvernement avait un but malhonnête et immoral en instituant cette commission. Il faut dire aussi que le choix des trois hommes sus-nommés était de nature à propager cette croyance, car on les a regardés partout comme des instruments fort malléables dans les mains d'un ministère bien payant.

Enfin, l'ouverture du Nord-Ouest n'est pas oubliée, ni le voyage de M. Sicotte et de M. Howland non plus. Nous avons grandement hâte que cette dernière partie vienne devant la Chambre. On a dit, et vous avez annoncé vous-même, je crois, que l'Hon. M. Bureau s'était vanté d'avoir obtenu de M. Sicotte une déclaration l'assurant qu'aucune mesure relative au chemin intercolonial ne serait soumise aux Chambres pendant cette session. Lorsqu'on sait qu'un simple mot venu d'Angleterre peut forcer M. Sicotte à commencer la construction de ce railway, on se demande comment le chef de la portion bas-canadienne du cabinet a pu donner cette déclaration. Les délégués canadiens ont offert à M. Gladstone d'accepter toutes les autres conditions faites par le gouvernement métropolitain s'il retirait celle du fonds d'amortissement. Or M. Gladstone n'a pas encore répondu à cette proposition. Si, comme la chose est possible, il tombait d'accord avec M. Sicotte et retirait son objection, celui-ci serait obligé d'exécuter son engagement vis-à-vis des autres provinces et de la métropole. Il me semble donc qu'il n'était pas possible de faire à M. Bureau la promesse qu'il assure lui-même lui avoir été faite. Tout cela va se débrouiller dans quelques jours.

Sur demande de l'hon. M. Cartier, l'adresse en réponse au discours du trône ne sera prise en considération que lundi.

L'hon. M. Cauchon pria ensuite le gouvernement de mettre immédiatement sous les yeux de la Chambre les rapports des commissions chargées de faire une enquête dans les affaires des bâtisses parlementaires d'Ottawa et de chercher les moyens d'améliorer le service civil. Les raisons données par M. Cauchon pour légitimer sa demande, sont celles que je vous ai indiquées dans une autre correspondance. Les accusations des organes de l'administration ont fait planer des soupçons sur la tête de quelques membres proéminents de l'opposition ; il est juste de leur fournir l'occasion de se disculper, avant d'entrer dans les débats de la session. Et que veulent eux-mêmes les accusés? rencontrer leurs accusateurs en face, discuter leurs allégués, se laver des soupçons, ou bien succomber sous l'évidence de leur témoignage. Cela n'est-il pas de la plus simple justice?

M. Cauchon demanda aussi les documents qui ont rapport au voyage diplomatique de MM. Sicotte et Howland en Angleterre. Il importe avant tout que le public soit édifié sur ce sujet. M. Cauchon n'a pas craint d'affirmer que M. Sicotte avait été à Londres tuer son propre enfant.

L'hon. M. Cartier a fait remarquer une anomalie singulière dans le discours du trône. En effet on y annonce que la mission des délégués canadiens qui étaient chargés de négocier à Londres les conditions de l'emprunt relatif au chemin Intercolonial, a eu un résultat favorable à l'ouverture du Nord-Ouest—chose parfaitement secondaire en cette circonstance—tandis qu'on ne dit rien de l'état des négociations en ce qui regarde le chemin Intercolonial même. On s'attache à un simple incident, et on néglige le fond de la question. Comment trouvez-vous cette manière d'instruire les représentants du peuple ? Elle est originale pour sûr, si elle ne frise pas l'imbécillité.

Le premier ministre a eu l'idée de faire une copie d'un règlement de comité adopté je ne sais plus à quelle session, et de présenter aujourd'hui cette copie, au nom de son gouvernement, à la Chambre fort étonnée. Je suppose que M. J. S. MacDonald ambitionne une réputation de puritain, car ce règlement a pour objet d'empêcher la corruption parlementaire, surtout dans les contestations d'élection.—M. Cartier exprima le désir d'avoir des explications sur ce procédé quelque peu singulier. M. MacDonald s'exécuta d'assez bonne grâce. J'ai cru comprendre qu'il ignorait que sa motion destinée à l'immortaliser dans les annales des ennemis de la corruption fût extraite des règles permanentes des comités d'élection. Je crois que ce n'est pas là une démonstration de sa force en pratique parlementaire.

On dit généralement, dans le Bas-Canada, que Montréal est plus anglifié que Québec. Je ne sais si la chose est vrai ; dans tous les cas, j'ai été témoin d'un fait qui est loin de corroborer cette affirmation. Hier, après la courte séance du Conseil, j'entrai dans la Chambre d'Assemblée, en compagnie de quelques amis. Tout à coup j'entend le frôlement d'une robe, puis les accents d'une voix féminine qui disait de jolies choses, sans doute, mais qui les disait en anglais. Je regarde, j'observe. Quelle était la propriétaire de cette jolie voix ? Mme ..... qui reçut immédiatement les politesses de toutes les célébrités de la Chambre. Madame ..... est une Canadienne-Française pur sang. Je portai un regard sur son galant cavalier : je fus surpris d'appercevoir un descendant de l'une de nos illustres familles. Pourquoi cette Canadienne-Française et ce Canadien-Français s'exprimaient-ils en langue anglaise? Je me posai cette question à moi-même, sans y trouver de réponse. Je me suis dit alors : à Montréal on peut circuler sans être blessé par de pareilles anomalies ! Je conclus peut-être un peu trop du particulier au général, mais toujours est-il que je ne croirai plus désormais que Montréal est plus anglifié que Québec.

Incendie et perte de vie.

Samedi matin, vers 2¼ heures, M. Hogan, du St. Lawrence Hall, découvrit un incendie dans la bâtisse située au coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier. Avant qu'on put l'éteindre, les flammes, vû le retard causé par l'eau congelée des conduits, avaient atteint six chambres à coucher du St. Lawrence Hall, et brûlé les meubles, malgré les efforts des pompiers. La conduite de deux employés de l'établissement, King et Carson, mérite une mention spéciale. Au risque de leur vie et en se traînant sur les pieds et sur les mains, ils ont pénétré dans une chambre où était une des servantes qu'ils ont trouvée presque complètement suffoquée par la fumée. Ils la portèrent à une fenêtre, et de là, au moyen d'une corde, ils la firent descendre d'une hauteur de six étages, dans la rue, d'où elle fut conduite à l'hôpital.

John Hannon, employé au St. Lawrence Hall, a été étouffé par la fumée, et est mort vers 10 heures du matin. Le témoignage de M. Henry Hogan, propriétaire du St. Lawrence Hall, rendu en présence du Coroner sur la mort de John Hannon, donne plus de particularités sur ce déplorable accident :

John Hannon, dit-il, était employé chez moi depuis quelques mois. Il était couché au-dessus des appartements occupés par la Compagnie d'Assurance de Montréal. Il y a deux hommes de police qui sont chaque nuit auprès de l'établissement. Vers 2 heures du matin, le teneur de livres m'informa que le feu était à l'hôtel. Après quelques recherches, je découvris qu'il était dans le bureau de M. Springle où il avait originé. J'envoyai alors les hommes de police au bureau pour donner l'alarme. Un des pompiers dirigea un tuyau vers l'appartement de M. Springle, mais il se trouva que la borne-fontaine sur la Grande rue St. Jacques était gelée. Il y avait beaucoup de fumée lorsque les pompiers arrivèrent. J'appris alors que Melle. Bishop, employée dans la lavanderie, était dans la partie de la bâtisse qui était en feu. J'essayai d'aller à son secours, mais ce me fut impossible, lorsque deux hommes, King et Carson, la firent descendre par une corde, dans la Ruelle des Fortifications. La gouvernante ayant alors appelé les employés, l'on s'apperçut qu'il en manquait deux, le défunt et son frère plus âgé que lui. King et Carson se traînèrent alors à travers un corridor complètement rempli de fumée, parvinrent à retirer le défunt et à l'emporter dans le passage où les Docteurs Turner, Baker et Hunt lui prodiguèrent leurs soins jusqu'à sa mort. Son frère était parvenu à s'échapper par lui-même. Les portes de fer ont empêché le feu de se communiquer à la bâtisse principale, le *St. Lawrence Hall*. Les Docteurs Hunt et Campbell, le Capt. Blair, le Col. Campbell, M. et Mme. Penn et leur servante, l'Hon. J. R. Giddings, avaient presque perdu connaissance lorsqu'ils se sont échappés.

En réponse à une question qui lui fût faite sur les causes qui avaient fait geler la borne-fontaine, M. Hogan répondit qu'il ignorait si les autorités de la ville avaient examiné le fait, mais que sans cet accident, le feu aurait certainement été éteint dans une dizaine de minutes. Le *Medical Hall*, ainsi que l'ameublement de la chambre occupée par la société *Young men's Christian Association*, les livres et les papiers du consulat américain et le bureau de la compagnie d'assurance *Unity*, ont été beaucoup endommagés par l'eau, ainsi que l'ameublement de 32 chambres à coucher faisant partie du *St. Lawrence Hall*.

M. Wilson, artiste bien connu, a perdu plusieurs peintures à l'huile d'une grande valeur, qu'il était prêt à terminer pour quelques citoyens de cette ville.

Le *Medical Hall* était assuré à diverses compagnies pour un montant de $23,000 et l'ameublement du *St. Lawrence Hall* pour $21,000.

Nouvelles Européenes.

Le steamer *Asia* parti de Liverpool le 31 janvier est arrivé à New-York le 15 courant.

Plusieurs écrivains assurent que si les nouvelles propositions de l'Empereur ne sont pas acceptées, il reconnaîtra l'indépendance du Sud, quand même l'Angleterre ne voudrait pas se joindre à lui.

On parle de difficultés survenues entre l'Angleterre et le gouvernement de Washington, par suite de la saisie de quelques vaisseaux anglais près de Bobonio.

Une démonstration enthousiaste a eu lieu a Exter Hall en faveur du Nord et de l'émancipation. Les résolutions approuvant le Président Lincoln, furent passées à l'unanimité. Un mémoire a été publié par les ouvriers de Brantford, remerciant l'Amérique pour les secours qu'elle leur a envoyés, et recommandant l'émigration comme le meilleur moyen de diminuer la misère.

Le *Times* continue a présenter les affaires du Nord sous les plus tristes couleurs.

Sir Robert Peel s'est déclaré publiquement en faveur de la séparation du Nord avec le Sud ; il a fortement condamné la proclamation de Lincoln sur l'émancipation.

L'amiral de Lagravière a été remplacé au Mexique par l'amiral Bassé.

Le Sénat a voté à l'unanimité moins un une adresse à l'empereur. Celle lue dans la Chambre des députés exprime des regrets de ce que les autres gouvernements n'ont pas voulu se joindre à la France pour offrir leur médiation aux Etats-Unis.

La Chambre Prussienne a voté, à une écrasante majorité, une adresse opposée à la politique du gouvernement. Le Président du Conseil ayant fait savoir que le Roi ne recevrait point la députation de la Chambre pour la présentation de cette adresse, on a résolu de la lui envoyer directement dans une lettre.

Une dépêche du Pologne du 28 janvier dit que l'insurrectian devient de plus en plus considérables, et reçoit tous les jours de nombreux renforts; on a rapporté qu'a la suite d'engagement survenus près de Post-Keow, deux officiers russes avaient été faits prisonniers et immédiatement fusillés. Une autre datée du 31 dit que l'ordre a été partout rétabli et que toutes les provinces sont tranquilles.

CHRONIQUE QUEBECQUOISE

M. le Rédacteur,

J'éprouve d'assez douces jouissances, celles d'un auteur qui sait qu'on le lit, je ne dis pas, qu'on l'apprécie. A l'heure qu'il est, plus de vingt personnes sont accusées ou soupçonnées d'être *Blaise*, et cependant on n'a pas encore mis le doigt sur le coupable. La police littéraire et politique est sans doute sur sa piste comme celle du capitaine Bureau était l'autre jour sur celle des bourreaux qui ont pendu en *effigie l'innocent* Commissaire des Travaux Publics. L'espion du Premier Ministre est peut-être à l'œuvre aussi ; mais de lui je ne crains que les mâchoires formidables.

De tout ce que j'ai écrit jusqu'ici on n'a conteste qu'un seul fait, celui relatif à l'affaire Cimon ; et celui qui l'a contesté est M. Xavier Cimon lui-même. Tout le monde à Québec connait M. Xavier Cimon ; il est donc bien étonnant que M. Tessier ait laissé tout le monde de côté pour aller demander un certificat précisément à celui-là. M. Cimon ne sait pas écrire et cependant sa lettre est plus correctement écrite de beaucoup que ne le sont les épîtres les plus méditées du Commissaire des Travaux Publics. Donc il y a eu ici l'inspirateur, l'écrivain et le prête-nom, et le certificat a eu tout naturellement la forme *exigée*.

Je ne retracte pas un mot de ce que j'ai dit ; les quatre mille six cent trente six piastres n'ont pas été payées toutes à la fois à M. Cimon. Les frais de la cause dont parle celui-ci ne sont pas encore payés par le gouvernement. Pourquoi ? M. Cimon nous le dira lui-même comme il l'a dit à d'autres ; parceque *Blaise* épouvante le Commissaire des Travaux Publics. M. Cimon dit aussi que M. Tessier lui a donné ses conseils d'avocat *gratis*. S'il écrivait, on devait s'attendre qu'il ne dirait pas autre chose puisque M. Tessier prenait la peine de le faire parler pour le défendre.

Je termine sur cette question pour aujourd'hui en vous fesant remarquer que c'est le seul fait sur lequel on ait jusqu'ici mis en doute ma véracité ; or vous savez de combien d'autres j'ai inondé votre feuille, et j'entends bien continuer tant que vous ne me direz : arrête, *Blaise*, c'est assez.

Voulez-vous savoir ce que nos ministres pensent eux-mêmes de la session ? Je puis vous en dire quelque chose. M. Evanturel a exprimé des *espérances*. M. McDougall compte sur une majorité dans le Haut et sur une minorité dans le Bas Canada. Je pourrais vous citer tous les noms des députés sur lesquels le ministère a fait des computations ; mais je ne veux pas être indiscret. On se croit sûr de tel et tel, mais on ne l'est pas tout à fait. On espère pour tels autres, et on doute pour quelques autres encore. Rien de positif, rien de certain, rien d'arrêté : le doute, l'espérance, le désir, voilà le bagage ministériel.

Pendant que dans le collége DeLorimier l'on s'occupe de mettre en ordre le Bureau-Secrétaire que l'on m'assure avoir été très en *désordre à St. Rémi*, je vous dirai ce qui lui arrivait l'automne dernier avant l'élection du même collége. *Le quatre octobre quelqu'un* remettait entre les mains de l'Orateur de la Chambre une lettre de M. Jacques O. Bureau dans laquelle M. Jacques O. Bureau résignait son siége en Chambre. Cette lettre portait la date du quinze septembre et conséquemment n'était remise à l'Orateur que dix-neuf jours après avoir été écrite si toutefois elle n'était pas antidatée. Pourquoi arrivait-elle si tard à l'Orateur ? La chose est facile à comprendre : M. Bureau ne voulait abandonner son siége en Chambre que lorsqu'il serait élu Conseiller Législatif. Mais il savait que la loi lui défendait d'être candidat au Conseil Législatif tant qu'il serait membre de la Chambre, et la lettre de résignation devait porter une date antérieure à l'élection de DeLorimier. Que faut-il conclure de tout cela ? Ou que M. Bureau a antidaté sa lettre, ou bien qu'il l'a confiée à quelqu'un qui ne devait la donner à l'Orateur que s'il avait la majorité des voix à DeLorimier. Ces tours de passe-passe dégradent un homme public.

A mon grand ébahissement, j'ai vu hier deux voitures pleines de *bouts de corde* qui paraissaient prendre la direction du Bureau des Travaux Publics ; j'ai cru que c'était les bouts de corde que M. Tessier avait réclamés de M. Derome comme objets prêtés.

Voulez-vous me pardonner si je vous parle encore de l'infortunée chemise du quai de Rimouski et des suites de sa déchirure ? Non seulement M. Derome avait écrit deux lettres pour avertir M. Tessier de ce qui arriverait, mais encore le conducteur des travaux pour le compte du gouvernement, M. Pruneau, avait écrit la même chose, et on lui avait répondu de la même manière : "Faites travailler suivant les plans et spécifications," (du célèbre M. Rulridge). Aussitôt après l'accident, le conducteur en avait écrit au commissaire et celui-ci avait répondu : "Faites pour le mieux." Il s'était donc hâté de faire quelqu'ouvrage peu couteuse qui devait sauver le reste et d'en faire rapport. M. Tessier lui répondit : "Qui vous a autorisé à faire cet ouvrage ?"—"La dépêche dans laquelle vous me dites : faites pour mieux."

Les choses en restèrent là pour le moment ; mais quinze jours après, M. Tessier écrivait à M. Pruneau de remonter à Québec, parce que le gouvernement manquait d'argent et qu'on n'avait pas besoin d'un homme pratique pour recevoir le bois qui devait servir aux travaux du quai. Le salaire de M. Pruneau était de cinquante-deux piastres par mois, que M. Tessier prétendait vouloir économiser. Et cependant M. Pruneau est remplacé par M. St. Laurent, commerçant du lieu, qui reçoit précisément le même salaire, cinquante-deux piastres par mois, et qui ne connait pas plus que vous et moi la qualité du bois et les dimensions qu'il doit avoir. Mais M. Pruneau comme M. Derome a eu le malheur de prévenir ce que n'a pas prévu M. Tessier, l'accident du quai, et le Commissaire des Travaux Publics avait encore à récompenser un partisan politique, M. St. Laurent. S'il a donné tout l'été soixante piastres par mois à M. Meagher pour lui procurer le plaisir de voir faire le chemin Matapédia, rien de surprenant qu'il donne cinquante deux piastres par mois à M. St. Laurent pour lui procurer la jouissance de voir passer le bois du quai.

Avant de passer outre, M. le Rédacteur, j'ai une plainte très-grave à vous faire, et je vous conjure, pour ma réputation, d'y voir au plutôt. A la Chambre et à *l'Institut Canadien*, on enlève les numéros de la *Minerve* qui renferment mes lettres, et mes nombreux lecteurs en sont attristés à tel point que pour les calmer j'ai dû promettre de soumettre au parlement cette infraction de mes priviléges. Pour la voie de fait de la chamdre j'accuse *l'espion aux longues mâchoires* et pour celle de l'*Institut Canadien*, je ne veux accuser personne ; je vous dirai seulement que cette association à l'honneur de compter encore parmi ses membres *son ancien président*. Vous y venez, n'est-ce pas?

Le *Journal de Québec* disait, il y a quelque temps, ne pouvoir à cause des formes bibliques qu'il affectait, reproduire un écrit signé : UN FORT EN THÈME. L'auteur repoussé par la presse périodique, a eu recours au livret et son *évangile* vient de paraître, sous cette forme, en français et en latin. M. J. S. McDonald l'a trouvé si à son goût qu'il en a fait imprimer 30 exemplaires à l'établissement du *Mercury*. Ce que je vous dis là est vrai à la lettre. On fait dire à M. Evanturel, dans cet évangile que les esprits des membres sont prompts, mais que le ministère est faible. Et M. Tessier racontant avec soupir sa propre histoire dit : "Personne ne passera pour prophète en son propre pays."

Je reçois des lettres de plusieurs endroits du pays et même d'Ottawa qui me disent en effet que les enquêtes des membres sont promptes et que le ministère est faible. On parle seulement d'un ou de deux Outaouais dont les esprits ne seraient pas tout à fait aussi prompts ; mais je conseille à ceux-ci de réfléchir : s'ils allaient s'aveugler au point d'abandonner les hommes qui se sont sacrifiés deux fois pour lui donner le siége du gouvernement, ils remettraient le tout en question, et perdraient indubitablement le siége du gouvernement.

Vous me direz peut-être que je suis peu en position de connaître la pensée des membres de la Chambre ; vous vous trompez. J'ai entendu beaucoup, et beaucoup recueilli. Dans le cas de trahison, ni M. Cartier, ni M. Cauchon, ni aucun autre homme ne pourraient détourner la majorité des membres bas-canadiens de donner le coup de pied à Ottawa.

M. Price voulait régler quelques affaires avant la session au bureau des Terres.—Vous voulez *être libre*, lui a dit sarcastiquement M. McDougall ! Ces affaires auront donc un temps d'arrêt.

La maladie de M. Howland augmente et il est plus que probable qu'on ne le verra pas à Québec dans la session qui approche. Cette maladie est peut-être physique ; mais elle est certainement morale aussi. Vous n'avez pas oublié avec quelle générosité M. Galt le traitait dans la dernière session ; et cependant, par reconnaissance sans doute, il insultait brutalement M. Galt devant ses électeurs d'York. Il croyait sans doute alors avoir facilement raison des finances du pays ; mais il voit aujourd'hui qu'il s'est trompé et que l'*abîme* sur lequel M. George Sheppard lui conseillait *de jeter un pont* ne serait même pas comblé avec *trois millions* de piastres. Il doit maintenant savoir qu'il existe une très-grande différence entre savoir vendre à profit ou à perte un boucaut de sucre ou une tonne de melasse, et organiser les finances d'un pays comme le Canada. Il ne parle ni ne pense ; c'est peut-être encore mieux que M. Bureau qui pense mal et parle mal.

Quand à l'imitation de l'Esprit malin de Milton, je rôde sur les confins du monde.... politique, je vois quelquefois passer deux fantômes vivants qui ont noms *Tessier et Barthe*, et qui tous les deux portent sur le front le signe de.... dont parle l'apocalypse. "Je me tiens toujours les pieds chauds et la tête froide, disait naguère le commissaire, quand les journaux ne m'attaquent pas trop, car ceux-ci me font souvent monter le sang au cerveau." Alors gare aux congestions cérébrales, car la presse s'occupe beaucoup de lui en ce moment, et avec raison. Il s'était imaginé qu'il lui serait permis de faire aux autres tout le mal possible sans qu'il ne résultât pour lui aucun inconvénient. C'était montrer une ignorance bien impardonnable du cœur humain. Il devait pourtant se rappeler qu'il perdit un jour, pour la même cause, une élection qu'il croyait bien tenir ! La prochaine menace de lui porter le même malheur.

Le *News* l'a appelé *Trente-Sous*-Tessier, pour donner une idée de la grandeur de ses vues financières ; des députés m'ont dit qu'on l'appelait Juda-Tessier en 1853, parce qu'il avait voté contre le ministère Hincks. On dit qu'il compta les voix et que la majorité contre le Cabinet était déjà de 12, il vota le *treizième et le dernier de tous*.

Il porte en ce moment sur sa figure le signe visible d'une grande souffrance intérieure.

Barthe le sent de loin, par respect pour son maître, qui le paie fidèlement, et le tient sans cesse à la besogne. Lui aussi est bien triste, car pas une âme ne sympathise avec sa souffrance, pas un cœur ne se sent battre pour ce déshérité de la société. Il ressemble à Caïn arrivé aux limites du monde ; il regarde l'abime avec horreur, car de tous les côtés l'horison est sillonné par la foudre et au fond du gouffre insondable gît le désespoir.

Votre plus fidèle,

BLAISE.

Portrait de Mgr. Bourget, Evêque de Montreal.

SOUSCRIPTIONS.

C S Cherrier, Ecr, Conseiller de la Reine ; W Coffin, Ecr, Protonotaire ; Mr A Plinguet, Editeur-Propriétaire de l'*Ordre ;* Mr Oct Peltier, Étudiant en Loi ; Révérends J Graton, Curé de St Jérôme ; T Dagenais, Vicaire de St Jérôme ; J Séguin, Curé de St Louis de Gonzague ; A Fisette, curé de St Cuthbert ; U Archambault, curé de St Barthelemi ; J Martineau, curé de St Urbain ; C Boissonnault, curé de Hemmingford ; J Lasnier, curé de St Zotique ; G Chevrefils, curé de St Anne du bout de l'Ile ; T Pepin, curé de Boucherville ; E Lussier, vicaire de Boucherville ; A Labelle, curé de St Bernard de Lacolle ; M Brassard, curé de St Roch ; M Piette, curé de St Bruno ; A Thibault, curé de Ste Cécile ; T Hurteau, curé de St Lin ; M Roux, curé des Cèdres ; A Gravel, vicaire de Verchères ; G Lesage, curé de St Valentin ; C Dubé, curé de St Martin ; A Tassé, vicaire de St Martin ; S Théberge, curé de St Augustin ; T Pepin, vicaire de St Roch ;

E Champagnun, supérieur du collége Joliette ; P Saché, recteur du collége Ste Marie ; F Dorval, curé de l'Assomption ; G Watier, curé de St François de Salles ; F X Caisse, curé de l'Epiphanie ; A D Maréchal, curé de St Jacques de l'Achigan ; J B Lemonde, curé de St Calixte ; et deux autres Messieurs qui n'aiment pas à faire connaître leur nom.

NOUVELLES DU CANADA.

—On a bien voulu nous transmettre l'état suivant des affaires du département de l'Aqueduc :

Montant des arrérages non collectés, du 1r mai 1858 au 15 janvier 1863 :

Pour 1858	5,891	70
" 1859	8,289	95
" 1860	10,860	30
" 1861	19,884	00
" 1862, de mai 1862	67,013	95
	$111,939	90
Moins ce montant, collecté du 15 janvier à cette date, 12 février 1863	18,693	00
Laissant un montant non-coll.	$93,246	90

La somme ci-dessus de $67,013 95c qui n'a pas été collectée sur la taxe de l'eau pour l'année 1862, a été représentée par 8985 personnes, dont 2085 sont venues payer depuis le 15 du mois dernier. De sorte qu'il reste 6,900 personnes qui doivent être poursuivies de cette date au 1er mai prochain, époque à laquelle on préparera de nouveaux livres.

Montant total de la taxe sur l'eau	$198,500	00
Montant total collecté en 1862	264,787	63

ED. RANSON.

—A l'assemblée de la Chambre des Notaires tenue en cette ville, hier, le seize du courant, ont été admis à la pratique du Notariat, après un sévère et brillant examen qui leur a valu les félicitations des Examinateurs : Louis-Napoléon Brault et Joseph Valois, tous deux de cette ville ; Narcisse S. Marion, de St. Jacques, et Octave Forget, de Terrebonne. Nous souhaitons à ces jeunes messieurs une nombreuse clientelle, juste récompense de leurs travaux. Nous devons ajouter que cet examen, d'après l'opinion des examinateurs, a été l'un des plus brillants de la Chambre des Notaires.

M. L. N. Brault était porteur des diplômes de M. Bibaud, écr., Professeur.

NOTRE CORRESPONDANT.—Un *Actionnaire*, en lisant le *Herald* de samedi verra qu'en effet la " Banque du Peuple " a déclaré un dividende semi-annuel de 4 0[0. Nous ne connaissons pas les raisons qui empêchent cette institution canadienne de publier ses annonces dans les journaux français. Notre fortuné correspondant, en allant recevoir son dividende, pourra prendre des informations.

—M. Holmes, dans une lettre publiée hier dans le *Herald*, renouvelle son refus de se présenter comme maire pour les raisons qu'il a déjà donné à ses amis et qui l'en empêchent.

—Les journaux d'Ottawa, d'après une dépêche qui aurait été reçue dans la future capitale la semaine dernière, annoncent que les travaux du Parlement vont être continués avec vigueur, afin que les bâtisses soient prêtes à recevoir les Chambres en 1864.

On dit de plus que le premier ministre, l'Hon. John Sandfield McDonald, aurait répondu à une députation partie de Toronto, demandant à ce que le siége du gouvernement retourne en cette ville pour la prochaine session que, tant qu'il serait premier ministre il n'y aurait aucune translation ; il espérait que les bâtisses d'Ottawa seraient prêtes pour la session prochaine.

—Une dépêche de Québec reçue hier soir nous annonce que les citoyens de cette ville ont été mis en émoi par la débâcle du pont de glace. Dimanche dernier un grand nombre de personnes, tant à pied qu'en voiture, se trouvait sur le pont de glace vis-à-vis la ville lorsqu'il se brisa tout-à-coup. Il n'y a eu aucun perte de vie.

—M. Walker Powell, Député-Adjudant-Général de Milice pour le Haut-Canada, s'est embarqué le 12 de ce mois pour l'Angleterre. Sa mission consiste dans l'achat d'habits et shakos pour la force volontaire. Il achètera aussi des sabres et autres accoutrements qui seront revendus aux officiers de la force volontaire, au prix coûtant.

—Nous apprenons avec plaisir que trois compagnies volontaires ont été formées au village d'Industrie, lundi, le 9 du courant, par le major de brigade Bellerose; après une explication de la part de ce monsieur, démontrant la nécessité et l'utilité de former des corps volontaires, il a pu en une journée former une compagnie de Volontaires, dont les officiers sont : B. H. LeProhon, écuier, capitaine ; L. P. H. Turgeon, écr., lieutenant, et Joseph Brouillet, écuier, enseigne. Une compagnie au village dont le capitaine est S. Bellerose ; Médéric Thibodeau, lieutenant ; et Charles Bousquet, enseigne. M. Bellerose a aussi formé une association de drill composée des officiers, sous-officiers du 2e 7e et 8e bataillons.

—On pourra voir demain, de 1 à 4 hrs., les beaux meubles de ménage qui seront vendus par MM. John Leeming & Cie. jeudi prochain, à la résidence de M. George Shaw ; un magnifique piano de " Stodart" sera vendu à une heure le jour de la vente.

—Les recettes des bois et forêts dans le Département des Terres de la Couronne s'élèvent cette année à $50,000 au-dessus de celles de l'année précédente.

—Le " Oil Spring Chronicle" dit que MM. Evoy ont percé, samedi dernier, une grande veine d'huile dont l'écoulement est de 1000 à 1500 barils par jour. Ce fait, au milieu du manque presque complet des autres puits, ranime la confiance dans l'approvisionnement d'huile et relève le courage des acheteurs. La distillerie de M. J. W. Sifton (Still House), a été détruite par le feu, vendrdi dernier. C'est la seconde fois en 15 jours que ce malheur est arrivé à M. Sifton.

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans la lettre du nouveau Secrétaire-Provincial à un Juge de Paix à qui l'on a refusé les statuts refondus. La copie de cette lettre que l'on nous a remise était d'un manuscrit tellement mauvais qu'il nous fait mettre *veut*—pour : " Son Excellence ne *voit* pas qu'il y ait lieu d'obtempérer pour le moment à votre demande."

—On nous écrit de New-York, que la compagnie française, qui joue actuellement dans cette ville, doit venir à Montréal, le printemps prochain.

—Les membres de l'Institut des Lois sont priés de se réunir cet après-midi, à 4½ P. M., au lieu ordinaire des séances, pour prendre en considération certaines mesures propre à l'avancement de cette institution.

INSTITUT CANADIEN - FRANÇAIS. — Séance Publique. — Jeudi le 19 février 1863.—Ordres du Jour : 1o. Lecture sur *Maury* par M. A. A. Belle ; 2o. Discussion de la question suivante : La séparation du Sud d'avec le Nord des Etats Unis pourait-elle être de quelque avantage aux Provinces Anglaises de l'Amérique Britannique du Nord, au point de vue de leur avenir politique ? Discutants inscrits : MM. S. Lesage, D. Girouard et G. Doutre. Il y aura des siéges réservés pour les Dames. La séance commencera à 7½ heures P. M., précises.

COUR DES SESSIONS DE QUARTIER

PRÉSENT :—Chs. J. Coursol, Ecuyer, Juge des Sessions de la Paix.

Samedi, 14 février.

Edward Welsh, vol, est acquitté ; James McGinnis, accusé de complicité dans le vol ci-dessus, est acquitté ; Oride Poirier est trouvé coupable du vol d'une montre.

Et la Cour s'ajourne.

Lundi, 16 février.

Même présidence.

Burnsell et Saunders retirent leur plaidoyer de non-coupable, sur une accusation d'avoir vendu des images obscènes, et plaident coupables, jugement, $50 chacun ; Jean Jobin, vol de dix poches en toile, est trouvé coupable ; Léon Derome, accusé d'avoir recélé les poches en question, est acquitté ; William Woods retire son plaidoyer de non-coupable et plaide coupable, sur deux accusations d'avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes ; John Denis Lawler est acquitté d'une accusation d'avoir obtenu une machine à coudre sous de faux prétextes.

Et la Cour s'ajourne.

Cette Cour qui est ouverte depuis le 4 va probablement se terminer jeudi, jour auquel il sera donné lecture des sentences.

Chemin de Fer le Grand Tronc.

RAPPORT DU TRAFIC POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 7 FÉVRIER 1863.

Passagers	$14,676.94
Malles, &c	4,080.00
Fret, &c	61,802.04
Total	$80,558.98
Semaine correspondante, 1862	79,539.02
Augmentation	$ 1,019.91

JOSEPH ELLIOTT, Sec. et Trés.

COTE DES ACTIONS.

Revue et corrigée tous les LUNDIS pour *La Minerve* par J. E. MALHIOT, Courtier.

Actions	BANQUES	Acheteurs		Vendeurs		Dividende derm. 6 m
$						
200	Montréal	13	pcpm	13¼	pcpm	4
80	Cité	4	escpt	3¾	escpt	3½
50	B. du Peuple	11	pcpm	11½	pcpm	4
100	Commerciale	95		95½		3½
50	Haut-Canada	22	escpt	21½	escpt	3
50	Molson	15¾	pcpm	16	pcpm	4
40	Ontario vielpts	2¼	pcpm	2½	pcpm	4
	do nouv. pts	1¼	pcpm	1½	pcpm	4
100	Toronto	4	pcpm	4½	pcpm	4
50	Jacqu's-Cartier	3	pcpm	3½	pcpm	4
	CHEMIN DE FER					
100	Grand Tronc	.....		.....		6 p a
200	Champlain & St Laurent	6¼		6½		Rien
50	Cité Montréal	5	escpt	4	escpt	12½p an cts.
	MINES.					
20	Montréal	$2.50		$3.00p.pts		30pp
5	Canada	.....		.....		Rien
4	Comp. Huron.	45c p pt		50 c		10
5	do Lac Huron, argent et cuivre	.....		.....		Rien
8	do Québec et Lac Supérieur	.....		.....		Rien
	TÉLÉGRAPHES.					
40	Montréal	22	pcpm	22½	pcpm	5 p 6 mois
	DIVERS.					
40	Co gaz de Montréal	12¼		13	pcpm	4
	Débent du gouvern (20 ans)	pair		pair		6 p a
	do do Débent municipales consolidé	pas		pas		5 p a
	Champlain et St Laurent, 7 p c	100		100		5 p a
	Aqueduc de Montréal	60		65		
	Hâvre do 8 p c	96		96½		6 p a
	do Québec, 8 p c	2	pcpm	2½	pcpm	8
	Société de Construction District de Montréal	1½	pcpm	2	pcpm	
		12	pcpm	15	pcpm	
	Compagnie du Richelieu	6	pcpm	7½	pcpm	

CHANGE.

Banque, 60 jours, Londres	10¼ à 10½
Privé, 60 do do	9½ à 9¾
Banque, New-York	35½ à 35¾ espt
Privé, do	36 à 36½ espt

L'Echange des monnaies est aujourd'hui de 4¼ à 4½.

REMARQUES.

Banque Montréal.—De grandes transactions ont eu lieu la semaine dernière à 13 0[0, très lourdes aujourd'hui.

Banque de la Cité.—A baissé de 2 0[0 durant la semaine dernière, encore tendance à la baisse.

Banque du Peuple.—Livres fermés, néanmoins il y a eu quelques actions vendues aujourd'hui à 11¼ 0[0.

Banque Commerciale.—Encore à la baisse, aucunes transactions à ma connaissance.

Banque Haut-Canada, lourde et aucun changement.

Banque Molson, il n'en n'est pas offert.

Banque Ontario, (vieilles parts) plusieurs ventes à 2½ 0[0 et 2½.

Banque Toronto, à la hausse.

Banque Jacques-Cartier.—Peu de transactions, néanmoins ses actions ont été vendues ce jour à 3½ 0[0 et en demande à ce prix.

Aucune remarque à faire sur les chemins de fer, mines et diverses.

Change tel que coté, ci-dessus avec fluctuation très-répétée tous les jours.

J. E. MALHIOT, Courtier.

No. 50 Rue St. François-Xavier.

Montréal, 9 février, 1863.

FAITS DIVERS.

—Qui a coulé le *Hatteras* ? C'est une question à laquelle on n'a pas encore répondu. Il est certain que ce n'est pas le *Florida* qui alors était à Mobile, ni l'*Alabama* qui a été hélé le 15 du mois dernier par le brick *Wilhelmina* à la destination de St. Thomas. Le *Hatteras* a été coulé à fond, dit-on, en vue de Galveston, le 11 janvier, et sa rencontre avec l'*Alabama* est par conséquent impossible. D'après toutes les conjectures, on suppose que c'est le steamer *Spitfire* qui a détruit le *Hatteras*.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 16 février.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

L'hon. M. Alexander donne avis qu'il demandera au ministère si la Compagnie des Steamers transatlantiques de Montréal a rempli les conditions de son contrat avec le gouvernement.

L'hon. L. A. Laterrière secondé par l'hon. M. Currie propose l'adresse en réponse au discours du Trône.

Après quelques débats le premier paragraphe est adopté et le Conseil s'ajourne à 5½ heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 16 février.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

M. M. C. Cameron présente le rapport final sur l'élection de M. Biggar établissant que la pétition contestant son élection a été retirée et que cette pétition n'était ni frivole ni vexatoire.

Après quelques remarques de la part de l'hon. M. G. E. Cartier, du procureur-général McDonald et du procureur-général Sicotte, la considération du discours du trône est renvoyée à demain, et la chambre s'ajourne.

MARIAGE.

A St. Eustache, le 11 février, par le Révd. Messire Dyon, M. Gilbert Daoust, cultivateur de la paroisse de Vaudreuil, à Delle. Elizabeth Rastoul, fille aînée de feu Joseph Rastoul, bourgeois de Vaudreuil.

DECES.

A Montréal, le 14 courant, à l'âge de 45 ans M. Isidore Goderre, boulanger.

A LOUER,

UNE BONNE MAISON, avec grand Jardin magnifiquement arrangé, et en front une grande rangée d'arbres forestiers, donnant une ombre agréable durant l'été, située rue St. Hubert, au Nord de la rue St Denis. Toutes les améliorations modernes seront faites au choix du locataire. S'adresser au No. 109, RUE NOTRE-DAME, l'pharmacie voisine de la Cour.

17 février. 65

VENTE PAR

AUTORITE DE JUSTICE.

Mardi, le Dix Mars prochain,

à DIX heures de l'avant-midi, sera vendu sur les lieux, par Encan Public, l'IMMEUBLE ci-après décrit, appartenant à la Communauté de biens qui a existé entre MICHEL DAOUST, absent, et Marguerite Ménard, son épouse, savoir :

UNE DEMIE TERRE sise et située au nord de la Côte Ste. Marie, en la paroisse de Ste. Marthe, dans le Comté de Vaudreuil, dans le District de Montréal, contenant un arpent et demi de front, sur vingt arpents de profondeur, tenant devant à la bâse de la dite Côte, par derrière aux terres de Ct. Guillaume, d'un côté à Michel Bourbonnais d'autre côté à Ovide Lalonde ; avec une maison, une grange et autres choses sus-construites.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné,

L. ADAMS, N. P.

Côteau-du Lac, 13 fyvrier 1863 ptsd 65

Corporation de Montreal.

AUX

HOTELIERS ET AUBERGISTES.

AVIS

TOUTES PERSONNES qui ont l'intention de demander l'ASSENTIMENT du CONSEIL-DE-VILLE pour obtenir des LICENCES d'AUBERGES, sont positivement averties qu'elles doivent envoyer leurs demandes en bonne forme dans le temps qui s'écoulera entre la présente date et le QUINZIEME jour de MARS prochain, et PAS PLUS TARD, et que toute demande envoyée après cette date ne recevra aucune considération.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 17 janvier 1863.

DEPARTEMENT DU FEU

AVIS PUBLIC.

Sur découverte, ou sur information positive, de l'existence d'un incendie, on devra se rendre au poste le plus voisin où se trouve une boite d'alarme. L'on y trouvera indication de la place où les clefs sont déposées. En ouvrant la boite, on trouvera dans la langue Française et Anglaise la direction à suivre pour donner l'alarme du feu.

Tous les hommes de police sont munis d'une clef.

Les citoyens sont priés, de bien faire attention à ne pas donner de fausses alarmes.

ALEX. BERTRAM, I. C. D. F.

Hôtel de Ville, 17 janvier 1863. 47

VENTE PAR ENCAN.

PAR SHAW & FRERE

VENTE DE MEUBLES.—JEUDI 19 Février les Soussignés vendront dans leur Magasins, Rue St. François Xavier, une jolie collection de Meubles de Ménage en Noyer Noir, et en Acajou ; une quantité de Tapis de Brusselles et autres Neufs et de Seconde Main ; Poêles de Cuisine, etc.—Vente à 10½ heures.

SHAW & FRERE, Encanteurs.

109.

A VENDRE:

A DES CONDITIONS BIEN FACILES LA

Belle Propriete

DE

Feu l'Honorable M. de Bleury,

Située à St. Vincent de Paul (12 milles de Montréal.)

LA MAISON, (les 4 faces en pierre de taille) Jardin, &c., est située dans une des plus belles parties du pays ; les points de vue et paysages ne peuvent être surpassés en beauté.

—AUSSI—

Plusieurs terres adjacentes, de première qualité, et de la grandeur désirée.

Une partie du prix d'acquisition pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations, s'adresser à T. BOUTHILLIER, Ecuier, ou au Notaire soussigné, en son Etude, no. 31, Petite Rue St. Jacques, à Montréal,

C. C. SPENARD, N. P.

Montréal, 5 janv k 48

HERCULE BERNARD,

AVOCAT,

Bureau, No. 25, Rue St. Vincent

Montréal 18 déc

J. CARRIERE,

SELLIER,

No. 22, Place Jacques-Cartier,

MONTREAL.

J. CARRIERE tient constamment en main un assortiment considérable de Selles, Harnais, Colliers, etc., etc, qu'il vend en gros et en détail et à des prix très réduits. Il fait une déduction de 5 par 100, pour argent comptant

20 déc. dmk—42

CORPORATION DE MONTREAL,

RESULTAT

DES

Nominations du Maire de la Cite et des Conseillers dans les différents Quartiers.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné, en conformité aux dispositions de l'acte 23, Vict., chap. 72, que la nomination des Candidats pour la charge de Maire de cette Cité et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle a eu lieu ce jour, JEUDI, le DOUZIEME jour de FEVRIER courant, aux temps et lieu, et devant les Membres du Conseil de cette Cité, mentionnés dans les avis préalablement donnés des lites Nominations.

MAIRIE :

JEAN-LOUIS BEAUDRY, BENJAMIN HOLMES et ALEXIS E. MONTMARQUET, écuiers, ayant tous trois été nommés Candidats pour la Mairie, un poll a été accordé.

CONSEILLERS :

QUARTIER EST.—Jacques Grenier, écuier étant le seul Candidat nommé, il a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Est.

QUARTIER CENTRE.—Alexander McGibbon, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Centre.

QUARTIER OUEST.—Frederick Penn, écr., étant le seul Candidat nommé, il a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Ouest.

QUARTIER STE. ANNE.—William Rodden, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Ste. Anne.

QUARTIER ST. ANTOINE—Thomas McCready et Patrick O'Leary, écuiers, ayant été tous deux nommés Candidats, il a été accordé un Poll.

QUARTIER ST. LAURENT—Bernard Devlin et Gabrie L. Rolland, écuiers, ayant été tous deux nommés Candidats, il a été accordé un Poll.

QUARTIER ST. LOUIS.—Alexis E. Montmarquet et Jean Bte. Homier, écuiers ayant tous deux été nommés Candidats, il a été accordé un Poll.

QUARTIER ST. JACQUES—Eugène Lamoureux, Gotlieb Reinhardt et George Fullum, écuiers, ayant été tous trois nommés Candidats, un Poll a été accordé.

QUARTIER STE. MARIE.—J. E. O. Labadie, Ludger Labelle et John Greaves, écuiers, ayant été tous trois nommés Candidats, un Poll a été accordé.

L'Election dans les divers Quartiers où il y a contestation, aura lieu dans l'HOTEL-DE-VILLE, depuis le 23 jusqu'au 28 du courant, inclusivement, en la manière prescrite par la loi.

Toutes personnes dont les noms sont sur la liste des Voteurs pour aucun des Quartiers, pourront obtenir des CERTIFICATS de QUALIFICATION pour voter à la dite élection, en s'adressant PERSONNELLEMENT au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, entre DIX heures du matin et QUATRE heures du soir, depuis LUNDI, le VINGT-TROIS jusqu'à SAMEDI, le VINGT-HUIT FEVRIER courant, ces deux jours inclusivement ; et toutes telles personnes pourront voter à la dite élection en écrivant ou en faisant écrire sur la page intérieure des dits Certificats le nom de baptême et le surnom entier de celui des Candidats susdits pour lequel elles veulent voter comme Maire ou Conseiller, et en déposant le dit Certificat ainsi rempli, dans la Boite du Quartier dans lequel elles veulent voter, dans le Bureau du Soussigné, en tout temps entre les heures susdites, depuis LUNDI, le VINGT-TROIS jusqu'à SAMEDI, le VINGT-HUIT de FEVRIER courant, ces deux jours inclusivement.

Dans tous les cas où les personnes ne savent pas écrire, la Loi exige que les Blancs dans les Certificats soient remplis en présence de deux témoins qui signeront.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 fév. 1863. 64-qi

A VENDRE,

UNE BELLE MAISON EN BRIQUE située dans le beau village de St. Martin, à quatre lieues seulement de Montréal.

Cette place serait très-avantageuse à un Médecin vû qu'il n'y en a qu'un dans cette grande et riche paroisse. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux à

LOUIS SAURIOL.

St. Martin, 5 déc—jz

VENTE PAR ENCAN.

PAR S. M. AITKEN.

VENTE de MEUBLES de MENAGE

PIANO, &c. &c.

S. M. AITKEN a reçu instruction d'un Monsieur qui abandonne sa maison de vendre un MENAGE COMPLET, à sa Résidence, No. 74, UNION AVENUE,

MERCREDI, 18 FEVRIER.

Tous ces Meubles de valeur sont de la manufacture de " Jacques & Hay, " n'ont servi que bien peu de temps et sont dans une excellente condition. Ils consistent en—

MEUBLES DE SALON—Piano, Table Ronde en Noyer, Sofas, Chaises, Rideaux de Damas, Gazeliers, Gravures Elégantes, Tapis et Tapisseries, etc.

CHAMBRE A DINER—Sideboard en Noyer, Bibliothèque. Table à Diner, Chaises, Rideaux de Damas. Services à Thé et à Diner, Verrerie et Gazeliers, etc., etc.

CHAMBRE A COUCHER—Meubles de quatre Chambres.

CUISINE—Excellent Poêle de Cuisine, Poterie et Ustensiles de toutes sortes.

Poêle de Chambre, Bois Feudu, Charbon, etc.

Vente à DIX heures

S. M. AITKEN, Encanteur.

64

CORPORATION DE MONTREAL.

HARDES D'ETE

DE

LA POLICE

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU du Soussigné, jusqu'à JEUDI MIDI, le DIX-NEUVIÈME jour de FEVRIER courant, pour les HARDES D'ETE suivantes pour la Police de la Cité :

100 REDINGOTES

100 PANTALONS

qui devront être livrés le QUINZE de MAI prochain, d'après les patrons et échantillons de drap que l'on pourra voir au Bureau du Chef de Police.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 14 février 1863. ti 64

Soumissions remises

Le temps fixé pour la réception des Soumissions est REMIS jusqu'à VENDREDI MIDI le

20 Fevrier courant.

Corporation de Montreal.

AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au COMITE DU FEU, seront reçues au Bureau du Soussigné, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à VENDREDI MIDI, le

13 Fevrier courant,

pour les ouvrages requis dans la CONSTRUCTION

D'UNE STATION CENTRALE

du Département du Feu, au coin des rues Craig et Chenneville, d'après les plans et devis préparés par l'Architecte, H. M. PERRAULT, et que l'on pourra voir à son Bureau, No. 65, rue St François-Xavier.

Pour les détails des différentes sortes d'ouvrages, on peut s'adresser au dit Architecte.

On exigera des Cautions responsables pour la due exécution du Contrat.

Le comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 5 février 1863 sti 60

A VENDRE

Pois Verts
Ble-d'Inde Vert
Fèves Vertes
Petits Champignons
Truffes
Tomates—quarts de boites, 25 cents.

ALEX. McGIBBON

14 fév 64

JAMBONS, &c., de PARSONS—reçus constament et à Vendre,

ALEX. McGIBBON.

14 fév 64

FINNAN HADDIES—" McEvans" Haddies arrivant tous les jours au DEPOT

ALEX. McGIBBON.

14 fév ci 64

HUILE DE CHARBON

VENDUE

AUX ANCIENS PRIX.

QUOIQUE les puits à l'huile soient épuisés, nous avons en mains une quantité tellement considérable d'HUILE DE CHARBON venant des RAFINERIES les PLUS CELEBRES que nous voulons en faire un prompt débit. Nous avons fait une NOUVELLE REDUCTION dans nos prix En conséquence nous vendrons cette huile en détail aux bas prix suivants, pour quelques jours.

Belle Huile Kerosène de Portland à 3s le gallon
Do canadienne à ..... 2s 6d "
Huiles communes à ..... 2s "
Fluide combustible à ..... 4s 6d "

Elles sont garanties non explosives, et durables.

Notre huile à 2s 6d vient d'une nouvelle Rafinerie et égale presque la plus belle huile kérosène de Portland

Livrées dans toutes les parties de la ville sans frais de transport.

VENEZ ET EXAMINEZ.

JOHN GREGORY & CIE.,

No. 35, Rue St. François-Xavier.

7 fév 61

VENTE A L'ENCAN.

PAR C. F. HILL & CIE.

VENTE DE LA DOUANE.

LES Soussignés ont reçu instruction de T. BOUTILLIER, Ecr, Collecteur des Douanes, de vendre, à l'ENTREPOT de la DOUANE, JEUDI, le 19 courant, les MARCHANDISES suivantes, saisies pour infraction aux lois du Revenu, et Marchandises abandonnés.

MARCHANDISES SAISIES :—Laine Filée, Coton Manufacturé, Toile, Drap, Couvertes, Flanelles, Verreries, Quincailleries, Articles de Sellier, Sucre, etc. ; Marchandises abandonnées : 3 boucts Ale.

Vente à DIX heures.

C. F. HILL & CIE., Encanteurs.

65 m

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER ST. ANTOINE

CANDIDAT

DR. P. O'LEARY.

7 fév 61

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER ST. LAURENT

CANDIDAT

G. L. ROLLAND.

3 fév. 59.

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER ST. JACQUES!

CANDIDAT,

EUGENE LAMOUREUX.

3 fév. 59

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER STE. MARIE.

A LUDGER LABELLE, ECR. AVOCAT,

MONSIEUR,

Les Soussignés, Electeurs Municipaux du Quartier Ste. Marie, vous prient de vouloir bien vous porter Candidat pour ce Quartier, aux prochaines Elections Municipales, et s'engagent, si vous accédez à leur demande, à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour assurer votre Election.

Montréal, 7 février 1863.

Arthur A Lynch	Jean Renard
Emmanuel Messier	Alexis Mathieu
Louis Demers, jr	Louis Bélecque
Antoine Demers	Olivier Goyette
Joseph Beaudouin	Bastien Latour
Isidore Larivière	Jacques Marcotte
A Damour	Antoine Goyette
Robert Stuart	Joseph Duval
Joseph Gérard	Toussaint Gauthier
William Lanaham	Vital Cousineau
Edouard Laurence	C Montmarquet
Jacques Derome	E Montmarquet
H Latrémouille	Wm Hurrett
Pierre Brindamour	A Rocheleau
Damase Galarneau	François Benoit
Guillaume Lapointe	George Lamb
J B Duverger	Arsène Frament
F X Papineau	A P Quintal
Emmanuel Gauthier	P Archambault
Charles Dufresne	Louis Couture
Léon Cool	Alexis Ducas
Louis St Martin	Charles Baron
F Audet dit Lapointe	Isidore Pigeon
John Butler	Joseph Mathieu
Ignace Choquette	J B Désautels, sr
Pierre Giroux	Joseph Lacas
Charles Leriche	Moïse Prévost
Arthur McClosky	François Trudeau
Jean Nantelle	Joseph abelle
J Oneil	Cyrille Chevalier
Wm Peatman	Médard Dufresne
Ths Stuart	Antoine Lapierre
P Hudon Beaulieu	Cyrille Durocher
Louis Demers, senr	François Lapierre
J B Chennevert	Augustin Paquet
L Gauthier	Joseph Lamothe
Joseph Lapierre	Michel Mullins
William Penny	Hugh Martin
J Parisault	E Delorme, sr
L Thérien, jur	E Delorme, jr
Jean Vermette	Louis Lavigueur
J Archambault	Isidore Paquin
Henry W Gaw	J B Dumesnil
François Brisson	J B Désautels, jr
Joseph Léard	N Lafrenière
Pierre Cailloux	Agapite Boivin
Louis Dumont	F Corbeille
Olivier Ducharme	Joseph Racette
Charles Drapeau	Jacques Roussin
Louis Lardy	François Courval
Pierre Yeltes	Félix Lebeau
Luc Giroux	Thos Chambers
Thélesphore Lemay	Joseph Tessier
Herm Désautels	Ls Tessier
Joseph I Rivière	J Hemond
E Vaillancourt	Cyrille Bélanger
Elie Percin	J B Chartrand
Joseph Lebeau	Césaire Nantelle
	L Langlois dit Lachapelle.

A MM. Arthur A. Lynch, Emmanuel Messier, Louis Demers, Joseph Lacas, Robert Stuart, etc., etc.

MESSIEURS,

Votre réquisition est tellement flatteuse et honorable pour moi, que je dois mettre de côté toute considération personnelle qui pourrait m'empêcher d'y accéder. Si des efforts constants pour servir les intérêts de la partie Est de cette ville, et un désir sincère de me rendre utile à mes concitoyens en général, sont des titres suffisants à vos suffrages, j'espère, Messieurs, que vous n'aurez pas lieu de regretter la confiance que vous placez en moi.

LUDGER LABELLE.

Montréal, 10 février. 62

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER ST. JACQUES

NOUS, Soussigné, Electeurs du Quartier St. Jacques, nous engageons à voter pour G. FULLUM, Ecuier, premier Candidat proposé, pour représenter le susdit Quartier, à la nomination qui a eu lieu le 12 du courant ; de plus, nous nous faisons fort d'user de toute notre influence pour assurer le succès de son Election.

J B Robert	Firmin Allard
F X Marsoin	J Bouthiller
Chs Racicot	J Corbeille
Benoit Bastien	N Chapleau
Adolphe Rascicot	E Dufresne
M Brouillet	H Groulx
Chs Languedoc	Jean Gabariaut
D David	Toussaint Lapointe
Chs Lauzon	Frs Larchevêque
J B Lépine	Julien Leblanc
J B Lauzon	A Ledoux
C Galaise	G Trudeau
J B Bourassa	P Roy
D Provençal	D Marcil
R Languedoc	Chs Vaillancourt
John Smith	Casimir Corbeille
Urgèle Perrault	Louis Monastess
Pierre Valiquette	Toussaint Lapierre
J Beaudoin	Frs Cole
L J Racine	Joseph Brodeur
A St. Charles	Dr D'Eschambault
L St. Charles	Patrick Grace
Exulper Archambault	J B Latreille
André Archambault	L A Moreau
Cyprien Archambault	Alexis Robert
F Chatel	Joseph Robert
Louis Carles	Mathew Walsh
H Désautels	P F Walsh
N Ethier	Pierre Carles
D Giard	Pierre Blondin
D Hailo	Augustin Chapleau
F Harvey	Antoine Goyette
Jacques Lauzon	Etienne St. Germain
Frs Lemay	Jacques Pefrault
Onézime Moisand	François Dufort
P Niquet	Elie Arcand
C Ricard	Augustin Brodeur
P Barré	Toussaint Baudin
Jos Valiquette	Raymond Chartrand
O Thouin	François Chartrand
J B Villeneuve	Daniel Couture

14 fév cip 64

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

VENTE DE

MEUBLES DE MENAGE ELEGANTS

PIANO FORTE " Stodart"

TAPIS, DE TAPISSERIES ET AUTRES, SET MAGNIFIQUE POUR SALON, RICHE BIBLIOTHEQUE EN NOYER SCULPTÉ, GAZELIERS DE CRYSTAL ET EN BRONZE, SIDEBOARD MANBY, SETS EN FAIENCE (à diner et à thé) PEINTURES ET GRAVURES, &c., &c.

SERONT VENDUS

Jeudi le 19 Fevrier

A la résidence de

GEORGE SHAW, ECR.,

Coin des Rues Ste. Catherine et Drummond,

TOUS LES MEUBLES DE MENAGE ET EFFETS, consistant en :

MEUBLES POUR SALON

Meubles pour Salle a diner

MEUBLES POUR CHAMBRE A COUCHER,

AVEC

Les Ustensiles ordinaires de Cuisine

—AUSSI—

10 Cordes de bois (Erable)

8 Tonnes de charbon.

Vente à DIX heures.

JOHN LEEMING & CIE., Encanteurs.

63 qi

Bazar à St. Vincent-de-Paul.

UN BAZAR sera tenu au Couvent de St. Vincent de Paul les 15, 16 et 17 du courant. Le 17 à 3 heures, p. m., il y aura une représentation suivie d'une lecture sur la Palestine, par M. Lavallée, curé du lieu.

14 fév g 64

$20,000 a preter

SUR

PROPRIETES DE VILLE

PREMIÈRE HYPOTHÈQUE,

EN SOMME DE £1,000

J. E. MALHIOT, Courtier.

Montréal, 14 fév 64

ATELIER PHOTOGRAPHIQUE

DE

J. L. DEMERS,

Nos. 121-123 RU DORCHESTER

VIS-A-VIS L'ANCIEN CIMETIERE ANGLAIS

M. DEMERS vient de construire en arrière de son ci-devant Atelier, une VASTE ET MAGNIFIQUE SALLE POUR PRENDRE LES PHOTOGRAPHIES, &c.

Il n'a rien épargné pour faire de son Etablissement l'un des premiers de cette ville et ceux qui le visiteront pourront se convaincre de ce fait. Depuis quelque temps il a fait l'acquisition des dernières découvertes—des instruments anglais, français et américains—et il croit pouvoir assurer ceux qui voudront bien l'encour

"Dum Vivimus Vivamus."

RESTAURANT TERRAPIN,

Block de Cristal,

RUE NOTRE-DAME,

Carlisle & McConkey, Proprietaires

LES Propriétaires annoncent respectueusement aux citoyens de Montréal qu'ils viennent de monter avec toutes les améliorations modernes un

Restaurant de premiere Classe,

qui ne peut être surpassé en Canada. Ils n'ont rien épargné et ayant une longue expérience dans les affaires, ils ont confiance dans un patronage libéral du public, qu'ils s'efforceront de mériter de plus en plus.

On trouvera dans ce RESTAURANT toutes les délicatesses ou friandises de la saison: Soupe aux Huitres, au gratin, frites, &c., Gibier, Beefsteak, Cotelettes, Poulets, Jambon, à toutes heures du jour.

LA BARRE sera amplement pourvue des MEILLEURS

VINS, LIQUEURS, CIGARES, &C.

Les propriétaires annoncent aussi avec plaisir qu'ils ont contracté un engagement avec les éminents Pianistes,

MM. Sedgwick & Fils

qui donneront chaque soir, avec changement de programme, leurs attrayants

CONCERTS.

Les Propriétaires s'obligent à n'épargner aucun effort pour rendre l'Hôtel "TERRAPIN" le rendez-vous favori des citoyens de Montréal dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

☞Salles à diner pour Partis privés. Diners de Messieurs, de Midi à Trois heures. On recevra aussi un nombre limité de Pensionnaires. Les employés de chaque département auront pour tous ceux qui visiteront le Restaurant Terrapin toutes les prévenances et toutes les attentions possibles.

CARLISLE & McCONKEY,
PROPRIETAIRES.

Montréal, 2 déc tm

BELANGER & DESNOYERS
AVOCATS,
No. 34, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 16 déc dxs 41

MAGASIN DE TABAC
A
HOCHELAGA.

LES Soussignés ont le plaisir de prévenir leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir une BOUTIQUE DE TABACONISTES A HOCHELAGA. Non seulement ils fabriquent eux-mêmes le Tabac mais ils auront toujours en mains toutes espèces de Tabacs, Cigares, Pipes, &c., qu'ils vendront à bon marché.

Tabac coupé à Commission.

PAUZÉ & GARIEPY.
22 nov dmk 32

A VENDRE,

UNE BELLE MAISON EN BRIQUE située dans le beau village de St. Martin, à quatre lieues seulement de Montréal.

Cette place serait tres-avantageuse à un Médecin vû qu'il n'y en a qu'un dans cette grande et riche paroisse. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux à

LOUIS SAURIOL.
St. Martin, 5 déc—1k

Nouvelles Annonces.

PLUSIEURS LOTS A BATIR

Situés sur le côté Nord du Carré Viger. Pour Plans et informations s'adresser à

J. E. MALHIOT,
Courtier

BON PAPIER COMMERCIAL
ESCOMPTÉ.
J. E. MALHIOT,
Courtier

EN DEMANDE:

Des Actions dans la Compagnie du Richelieu
J. E. MALHIOT,
Courtier.

TOUTES ESPECES D'ACTIONS

Soit de Banque, Chemin de Fer, &c., achetées et vendues sous le plus bref délai.

J. E. MALHIOT,
Courtier.
Montréal, 4 décembre 1862.— 97

AVIS.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ un EMPLACEMENT situé au village de St. Mathias et voisin du terrain de la Fabrique, contenant environ six arpents en superficie, avec une maison dans laquella se trouvent un magasin, bajns, &c., un très-beau hangar pour metre le grains et autres dépendances, le tout en bon ordre.

Cette maison a été occupée comme Maison de Commerce depuis un grand nombre d'années.

Pour les conditions, qui seront faciles, s'adresser à MM. MOREAU, OUIMET & CHAPLEAU, Avocats à Montréal, à M. CHARLES SOUPRAS ou à MM. BERTRAND, Notaires, à St. Mathias.

St. Mathias, 20 janv 1863 54

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que la FABRIQUE de CAOUTCHOUC de MONTREAL, appelée "*British American Manufacturing Company*," s'adressera au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour obtenir un Amendement à son Acte d'Incorporation, et l'autoriser à changer son nom actuel en celui de "*La Compagnie Canadienne de Caoutchouc*," en français et en celui de "*Canadian Rubber Company*, en Anglais.

JOSEPH BARSALOU,
Président.
P. S. MURPHY,
Trésorier.
A. M. FARLEY,
Secrétaire.
10 déc kdm 39

DENIS & TRUDEL,
AVOCATS,
No. 31, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

MM. DENIS & TRUDEL suivront régulièrement les Circuits de VAUDREUIL et de SOULANGES.

PAUL DENIS,
F. X. A. TRUDEL.
Montréal, 31 janv sik 56

COMPAGNIE DE
L'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA
CITE DE MONTREAL

CETTE Compagnie populaire et si bien patronisée continue d'assurer les Bâtisses, d'UNE à TROIS PIASTRES seulement par CENT LOUIS suivant le risque, pour TROIS ANS.

DIRECTEURS:

M. BENJ. COMTE, Président;
A. E. MONTMARQUET, ALEXIS DUBORD,
G. L. ROLLAND, ANDRE LAPIERRE
HUBERT PARE, F. X. LANGELIER
LOUIS COMTE, MICHEL LEFEBVRE
P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.
Montréal 10 nov 1862.—aa 28

PHARMACIE DU DR. PICAULT
Nos. 42, 44, 46,
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

CET ETABLISSEMENT de 1ère classe ayant subi des améliorations considérables offre à sa nombreuse clientelle, à des PRIX MODERES TOUS LES MEDICAMENTS usités.

Attention toute particulière à la consultation des malades, GRATIS pour ceux qui achètent les remèdes.

Avis aux Medecins.

NOUVEAUX MEDICAMENTS récemments reçus de Paris:

Sirop de Flon
Sirop de Lamourouxe
Colchique de Cocheuxe
Rob Boiveau L'affecteur
Papier Fayard & Blayn
Papier Epispastique No. 1, 2 et 3
Elixir odontalgique de Pelletier
Odontine de Pelletier
Fleurs de Bourrache
do de Guimauve
do de Mauve
do do Tilleuil
Mousse Corse
Pillules de Blancard
Pillules de Vallet
" de Gélis & Conté
Bandages imperceptibles de toutes espèces pour Hernies
Urinoirs en India Rubber.

Ainsi que tout les Médicaments et Préparations pharmaceutiques en vente chez les autres Pharmaciens.

☞Nous recommandons surtout aux Médecins l'usage des Perles d'Eter et de Chloroforme si utiles dans es maladies nerveuses.

Medicaments nouveaux

Essence aromatique de gomme d'épinette rouge pour la guérison des Rhumes, Bronchites, &c

PICAULT et FILS,
Nos. 42, 44, 46, Rue Notre-Dame.
Montréal, 9 août 1862—ak 135

ENTREPOT
DE
Nouveaux Meubles de Menage

No. 71, RUE CRAIG,

COIN DE LA RUE BLEURY, MONTREAL

On a constamment en mains à l'Etablissement ci-dessus un Assortiment général de toutes espèces de Meubles pour Maisons et Bureaux, faits des meilleurs matériaux et qui seront vendus à bien meilleur marché que dans tout autre Etablissement de cette ville.

Le soussigné étant l'Agent de la grnde Manufacture de JOHN WOODWARD & Cie., de Sherbrooke, attire l'attention du Commerce sur ces articles.

JOHN THORNTON.
31 janvier 1863 ak 58

SOIREES! SOIREES!!—Le lieu ou l'on peut se procurer les Délicatesses indispensables pour passer agréablement les Parties du Soir est indubitablement le Magasin de BRUNEAU & DUFRESNE, où l'on trouvera du Vin de Porte de choix, Sherry, Champagne, Liqueurs françaises de toutes sortes et de toute pureté, Raisin frais de Malaga et de l'Ouest, Fruits crystalisés, Amandes S S de Jordan et autres, &c.

N. B.—Rappelez-vous que les Provisions substentielles telles que Jambons de Cincinnati, Petit salé (bacon) Poules des Prairies, Cailles, Ptarmigans, Huitres de Baltimore et de Boston XXY, XX Fleur pour fine pâtisserie se trouvent aussi et au meilleur marché possible chez

BRUNEAU & DUFRESNE.
No. 152, Rue Notre-Dame,
3 fév 59

Association Bienveillante des Bouchers de Montréal.

AVIS.

COMME l'Association Bienveillante des Bouchers de Montréal a l'intention d'amender ses règlements en ce qui regarde les âges des personnes admises, elle donne par les présentes avis que d'ici au PREMIER MARS prochain, elle recevra des nouveaux membres depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 60 ans et qu'après cette date les âges seront de 18 à 40 ans.

ANDRÉ MONARQUE, Prést.
FERDINAND SABOURIN, Sect.
Montréal, 2 fév mk 59

POELES ALBANAIS ET GEANTS
(MAMMOUTH HEATER)
Poeles Heavy Railroad Pattern

LE Soussigné a constammennt en mains un Assortiment de POELES A CHARBON ET A BOIS, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour SALON, PASSAGE et MAGASIN.

—AUSSI—

Un Assortiment de POELES DE CUISINE et POELES DOUBLES, dans le dernier gout.

—AVEC—

Un Assottiment de FERRONNERIE.

GERMAIN LEPAGE,
Enseigne du Marteau,
145, Rue St. Paul, Coin de la Rue St. Gabriel.
4 oct 1862 12

VIN DE MESSE.

LA MAISON ROLLAND vient de recevoir de Marseilles via New-York, une nouvelle importation de VIN PROPRE AU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE et recommandé par Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

Prix en Gros.....$1.25 par gallon
Prix en Détail.... 1.50 par gallon.

J. B. ROLLAND & FILS,
8, Rue St. Vincent.
27 janv 56

MEILLEUR & CIE.,
71, Grande Rue St. Jacques, 71

POELES & COUCHETTES

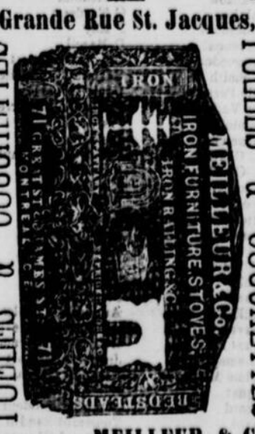

POELES & COUCHETTES

MEILLEUR & Cie.

71. GRANDE RUE ST. JACQUES 71.
12 fév 1 63

OCULISTE et AURISTE.

DR. L. O. THAYER,

Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, &c., &c.,

EST maintenant à Montréal et tient son Bureau au No. 158, porte voisine du Dr. Webster, rue Notre-Dame, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

La Cataract et la Fistule Lachrymale, ont été opérées déjà avec pleine satisfaction.

Cancers et autres tumeurs extirpées; Œil artificiel posé sans faire de mal, et faisant les mouvements de l'œil naturel.

Le Dr. Thayer traite aussi la Cataire et autres maladies semblables,—Consultations gratuites.—Heures de Bureau, de 9 h A. M., à 9 h P. M.—Résidence, No. 1, rue Seigneur, faubourg St. Antoine—18 aout 136

Compagnie d'Assurance
DE LA
QUEEN
(REINE,)
CONTRE LE
Feu, sur la Vie et les Rentes Constituées.

CAPITAL—UN MILLION STRG.

BUREAU PRINCIPAL, BATISSES DE LA QUEEN INSURANCE, LIVERPOOL.

BUREAU DE LA BRANCHE CANADIENNE BATISSES DE L'UNION, MONTREAL.

DIRECTEURS:

William Molson, Ecr., Président.
Thomas Kay, Ecr. Henry Thomas, Ecr.
Hon. John Young, David Torrance, Ecr.
Banquiers—Banque Molson.
Aviseurs Légaux—MM. Torrance et Morris.
Aviseurs Médical—W. Sutherland, Ecr., M. D.
Arpenteur—James A Springle, Ecr.
Secrétaire-Résident et Agent-Général—A. MacKenzie Forbes.

Batisses de l'Union, No. 26, Rue St. François-Xavier.

Cette Compagnie est une de celle qui, dans le pays, offrent les plus sûres garanties, les Directeurs étant eux-mêmes Actionnaires.

Pour toutes informations, s'adresser à l'Agent-Général ou au Sous-Agent.

VITAL BAILLARGEON, Ecr.,
No. 41, coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel, Montréal.
8 novembre. 26-smk

AVIS.

LES créanciers de J. B. ST. DENIS, Marchand, de St. Hyacinthe, actuellement absent de cette Province, sont requis de FILER LEURS RECLAMATIONS dûment certifiées à MM JOBIN et MATHIEU, N. P., No. 5, rue Ste. Thérèse, Montréal, ou au soussigné, à St. Hyacinthe,

LEONARD BOIVIN,
Procureur.
Montréal, 12 décembre 1862. w49

A VENDRE

CETTE BELLE PROPRIETE CONNUE SOUS LE NOM DE "OLDHAM FARM," appartenant aux héritiers de feu l'Honorable Peter McGill, située sur la rivière Lacouareau, dans la paroisse de St. Liguori, bornée en front, par le chemin de la reine, en profondeur et d'un côté par la dite riviere Lacouareau et de l'autre côté, partie par Ménasippe Chartier, et partie par Joseph Venne; étant de forme irrégulière, et contenant environ cent vingt arpents en superficie, avec réserve d'un certain emplacement sur la dite rivière, où se trouve érigé un moulin à Scie, et autres dépendances, avec un chemin de trente pieds de largeur, pour communiquer du chemin de la reine au dit moulin.

Pour les conditions de vente, s'adresser à St. Jacques, à

AIMÉ DUGAS, Ecr.,
Notaire.

ou à Montréal à

H. M. PERRAULT,
Arpenteur.
27 sept jw 9

BOUTIQUE DE COIFFRUR
PATRONISÉ PAR
S. A. I. LE PRINCE NAPOLEON

RUE NOTRE-DAME.

JOHN PALMER
PERRUQUIER-COIFFUR

A le plaisir d'annoncer qu'il vient douvrir SPLENDIDES SALONS POUR LES DAMES

PERRUQUES ET TOUPETS

TOUJOURS EN MAINS ET FAITS A ORDRE
28 sept.—v

Application au Parlement.

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour obtenir un acte incorporant *The Montreal Corn Exchange Association.*

Montréal 13 déc 1862 dm 40

LA
Compagnie d'Assurance
DE
LIVERPOOL et LONDRES
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital.....	**$10,000,000**
Fonds en mains...	**$11.600,000**
Fonds en Canada..	**$250,000**

LES DIRECTEURS donnent AVIS qu'ils on appointé

CHARLES A. BRAULT, ECR.,
SOUS-AGENT, auquel on devra s'adresser pour ASSURANCES. Les Assurances seront effectuées à des TAUX MODERES.

J. H. MAITLAND,
Secrétaire-Résident.
Montréal, 5 janv 1862 53

Application au Parlement.

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine Session pour en obtenir un acte incorporant la "Compagnie de bateaux-à-vapeur de Montréal et Salaberry."

Montréal 14 janvier 1863 dm 51

LA PROVINCIALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DU CANADA.

Incorporée en 1849—Capital souscrit $1.743,520

Président: Hon. J. HILLYARD CAMERON—Vice-Président: J. S. HOWARD, Ecr.

DIRECTEURS:

Hon. J. H. HILLYARD CAMERON	GEORGE DUGGAN, Jr., Ecr
Hon. GEORGE CRAWFORD	J. S. HOWARD, Ecr
LEWIS MOFFATT, Ecr	JOHN CAMERON, Ecr
ANGUS MORRISSON, Ecr., M. P. P	A. H. SMITH, Ecr
W. J. MACDONNELL, Ecr.,	CHRIST. ROBINSON, Ecr.

C. J. CAMPBELL, Ecr., Gérant de la Banque Commerciale.
Gérant et Secrétaire—JAS. SYDNEY CROCKER, Ecr.
Assistant-Secrétaire—DONOUGH O'BRIEN, Ecr

BUREAU PRINCIPAL:
RUE TORONTO, TORONTO
DIRECTEURS A MONTREAL:

C. S. RODIER, Président.
ALEX. MORRIS, Ecr., M. P. P.
W. SACHE, Ecr., C. Banque Molson,
DAMASE MASSON, Ecr. Marchand.

BANQUIERS:

BANQUE MOLSON, où un fort dépôt est gardé pour payer les réclamations

☞Pertes promptement payées.

L'Extrait suivant du Rapport du Commerce annuel pour le Haut-Canada durant l'année 1860 prouve combien cette Compagnie est tenue en estime par le public:

"La Compagnie Provinciale n'est actuellement inférieure à aucune, au point de l'augmentation des affaires, de la bonne direction et de la haute position à laquelle elle est parvenue."

BUREAU LOCAL: COIN DES RUES ST. SACREMENT ET ST. FRANÇOIS-XAVIER MONTREAL.

W. H. GRIFFITH Agents généraux, Montréal.
Montreal, 12 nov 1862—a

COMPAGNIE
D'ASSURANCE ROYALE.
DE
LONDRES ET LIVERPOOL.

Capital..... DEUX MILLIONS STERLING.
ET UN GRAND FONDS DE RESERVE.

DEPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER LES BATISSES ET AUTRES PROPRIETES de TOUTES DESCRIPTIONS contre PERTES ou DOMMAGES par le FEU, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient chargés par aucune des Compagnies anglaises.

Toutes pertes raisonnables sont promptement réglées sans déduction ou discompte et sans référence en Angleterre.

Le grand Capital et la direction judicieuse de cette Compagnie, offrent la plus grande sureté aux assurés.

Aucune charge pour police ou transport.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts parmi un grand nombre d'autres par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies.

Parfaite sécurité pour remplir fidèlement ses engagements envers les teneurs de polices.

Taux favorables de premium.

Une grande réputation de prudence et de jugement et la plus grande libéralité dans la considération de toutes les questions qui concernent les intérêts des assurés.

Il est alloué trente jours de grâces pour le paiement et le renouvellement de premiums et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute sans intention.

Les polices qui échoient sans le paiement de premiums peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant le premium, avec une amende de dix chelins par cent, sur la reproduction de preuves satisfaisantes de la bonne santé de la personne assurée.

Participation de profits par l'assuré, se montant aux deux tiers du montant net.

De forts bonis ont été déclarés en 1855, se montant à £2 par cent, par année, sur la somme assurée, étant sur les âges de vingt à quarante, 80 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1860.

On ne charge pas pour les sceaux et les polices.

Rémunération du Médecin payée par la Compagnie.

Pour Reference Medicale—W. E. SCOTT, M. D.

H. L. ROUTH, Agent.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le public que son Bureau est dans celui de la Royale, N 15, Rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, Ecuier, Agent.

J. LEANDRE BRAULT, Assistant-Gerant.

DEPARTEMENT FRANÇAIS.
Montréal 15 janv 51

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE
LIVERPOOL ET DE LONDRES
SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU.

CAPITAL.....	**$10,000,000**
FONDS PLACE.....	**1,600,000**
REVENU ANNUEL.....	**3,000,000**
FONDS PLAC EN CANADA.....	**250,000**

Bureaux Principaux:

No. 1, DALE STREET, LIVERPOOL.
20 et 21, POULTRY, et 28 REGENT STREETS, LONDRES.
COIN DE LA PLACE D'ARMES ET GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Comite des Directeurs du Canada:

T. B. ANDERSON, Ecr., Président.
ALEXANDER SIMPSON, Ecr., Député-Président.
HENRY CHAPMAN, Ecr. | JAMES MITCHELL, Ecr.
E. J. S. MAITLAND, Ecr. | HENRY STARNES, Ecr, M. P. P.
J. H. MAITLAND, Ecr, Secrétaire-Résident
G. F. C. SMITH, Ecr., Assistant-Secrétaire-Résident.
C. A. BRAULT, Ecr., Sous-Agent.

BUREAU PRINCIPAL:—Branche du Canada, Montreal.

CETTE Compagnie, ayant pris les Affaires de l'Assurance UNITY contre le Feu:—Avis est par les présentes donné aux Personnes qui ont des Polices dans cette dernière Association que la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES garantit les dites Polices de la COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNITY."

Quant aux Polices qui se terminent le ou après le 1er Decembre prochain, il sera nécessaire de leur attacher une FORME DE GARANTIE, (c'est-à-dire une Police de Liverpool et de Londres portant le numero du Bureau,) qui sera fournie, sur demande, à aucun des Agents de la Compagnie de Liverpool et de Londres en Canada, ou au Secrétaire-Résident à Montréal. (Les Polices de Novembre n'exigent pas cette forme.)

J. H. MAITLAND,
Secrétaire-Résident.
22 janvier. 54—tmk

PELLETERIES!!

Une grande variété de Pelleteries est maintenant prête
CHEZ
A. BRAHADI,
ETABLISSEMENT
DE
Pelleteries de Première Classe.

TOUTES les personnes désirant de se procurer des Pelleteries de PREMIERE CLASSE feront bien de venir et examiner le fonds étendu ci-dessus, avant d'acheter ailleurs.

—AUSSI—

EN MAINS UN GRAND ASSORTIMENT DE
CHAPEAUX ET CASQUETTES
POUR L'AUTOMNE.
Montréal 18 oct tmk 18

GRANDE SALLE A LOUER
POUR
Concerts, Bals, Salle de Danse ou Exercices Militaires.

S'adresser à M LONGPRÉ, Hôtel St. Louis, No. 57, Rue Notre-Dame.
Montréal 16 déc w 2

VALOIS & LABELLE

AVIS est donné par les présentes que Messrs Valois & Labelle ont ouvert aux nos. 18 et 20 Place Jacques-Cartier, dans la Maison ci-devant occupée par MM. Labelle & Lapierre, UN MAGASIN DE CUIR ET UNE FABRIQUE DE CHAUSSURES.

Ils auront aussi toujours en main un assortiment choisi de FOURNITURES ET OUTILS POUR CORDONNIERS.

NARCISSE VALOIS,
SEVERE LABELLE.
Montréal, 8 mai 1862 akupl-98

ALMANACHS FRANCAIS
A
VENDRE.

LA PLUS GRANDE VARIETE
DE
JOLIS ALMANACHS PARISIENS
MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉS
Prix: 15 sous, 30 sous, &c.

BEAUCHEMIN & PAYETTE,
Libraires, Rue St. Paul.
17 janvier.—52

CHARRIOTS FUNEBRES

AU No. 5, RUE St. GEORGE,
PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

TOUT EN REMERCIANT SES AMIS ET le public en général, de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder, les informe que l'on trouvera constamment chez lui, de magnifiques Charriots avec un ou deux chevaux qu'il louera à meilleur marché que partout ailleurs.

Il a toujours en main un assortiment complet de Cercueils, Gants, Crêpes, Cierges, etc., pour es services funèbres.

Il fait aussi savoir qu'il ensevelira toutes les personnes.

N. B.—M. Arsème Chapeleau avertit le public par les présentes, qu'il n'est en société avec personne, et qu'il fait ses affaires en son propre nom.

2 décembre 1862. 36-smk

A LOUER

UNE MAISON TOUTE MEUBLEE située dans un beau quartier de cette cité contenant huit appartements. S'adresser à ce bureau.

31 oct 23

LE Soussigné informe les familles de Montréal et de la campagne qui auront DES JAMBONS A FAIRE SALER ET FUMER qu'il est prêt à les RECEVOIR TOUS LES JOURS jusqu'au printemps, à son VASTE ETABLISSEMENT, No. 73, RUE DORCHESTER, près de la rue Amherst. Aussi, les personnes qui ne pourraient pas se rendre à sa residence pourront déposer les Jambons au No. 3, Marché Bonsecours.

Les personnes qui déposeront des Jambons chez lui sont informées qu'il est assuré pour un montant qui couvrira leur perte en cas de feu.

NAZAIRE MERCIER,
No. 73, rue Dorchester.
Montréal 13 janv tmp 50

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

Dans la Cour de Circuit,
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL,

Mardi, le dixième jour de février mil huit cent soixante-et-trois.

PRESENT:

L'Honorable Juge-Assistant MONK:

No. 806.

JOHN GREAVES, Commerçant, de la Cité et du district de Montréal,

Demandeur.

vs.

PATRICK ALLEN, journalier, de la Côte Visitation, dans la paroisse et district de Montréal,

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la Motion de Messrs. LEBLANC & CASSIDY, Avocats du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Théod Desjardins, un des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada exerçant dans le District de Montréal écrit sur le Bref de Sommation, Saisie Arrêt avant Jugement émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle de cette cité appelé "La Minerve" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle de cette cité appelé "The Montreal Herald" notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la derniere insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit; il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
G. C. C.
14 fév. 64

Dr. JOURDAIN,
DENTISTE,
125, Rue Craig, au coin de la rue Coté.
Montréal, 6 mai 1862 ap 97

JOSEPH DUHAMEL,
AVOCAT,
BUREAU, Nos. 16 et 18, Rue St. Vincent—En coignure Ste. Thérèse et St. Vincent.
Montréal—3 janv 1862—ak

Poudre Allemande a boulanger
DE
GARDNER,

Sans rivale quant à sa pureté et au bon marché, dans des paquets d'une livre, 1s 3d chaque.

HUILE DE CHARBON

PRIX ACTUELS:

Kerosène de Portland 3s 6d gal.
Meilleure inexplosive 2s 6d "

En quantité de pas moins d'un gallon.
(Ferblanc de 5 gallons pour 75 cents chacun.)

JOHN GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
295, Rue Notre-Dame (Ouest.)

Médecines patentées, Instruments de Chirurgie, Sangsues
Bas élastiques,
Eau de Cologne de Farina,
Parfumeries de Lubin,
Lozenges brunes et respirateurs,
Peppermints anglaises et autres Lozenges,

—AUSSI—

Un grand assortiment choisi de

Brosses à cheveux, à dent et à ongles,
Peignes en ivoire et en caoutchouc, Eponges de Turquie etc.. etc.

A vendre en Gros et en Détail par

J. GARDNER,
Chimiste et Droguistes,
295, Rue Notre-Dame (Ouest.)
(Près la rue McGill.)
7 fév mk 61

Pensionnaires demandés

DEUX jeunes Messieurs pourront trouver une bonne pension dans une famille canadienne, à un prix très-modéré.

S'adresser à ce Bureau.
Montréal 5 fév 60

A VENDRE,

UNE magnifique résidence en pierre de taille à deux étages, située sur la rue Lagauchetière, près de la rue St. Urbain, de 29 x 42, couverte en ferblanc et ayant d'excellentes dépendances et une grande cour. Cette maison a été récemment peinturée et tapissée dans toute l'intérieure et le tout est fini dans le gout le plus moderne. Par sa proximité du centre des affaires, cette propriété offre une rare occasion d'acquérir une résidence confortable. Titre incontestable.

—AUSSI—

Ces deux maisons en pierre de taille, couvertes en ferblanc, situées rue Dorchester, au coin de la rue Ste. Elisabeth. Ces maisons sont bien bâties et finies dans les goûts modernes et elles offrent une rare occasion aux personnes qui désirent faire l'acquisition d'une résidence dans une des parties les plus florissantes de la ville. Titre incontestable.

On peut voir les bâtisses ci-dessus et obtenir d'autres informations, en s'adressant au soussigné,

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 65, Rue St. François-Xavier.
22 janvier 1863 k 54

LA COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DU
COMTE DE MONTREAL

CETTE Compagnie continue d'assurer les Bâtisses des Cultivateurs, et autres semblables, à UNE PIASTRE par CENT LOUIS pour TROIS ANS.

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.
Montréal, 1 février 1861—aa

R. CAMPBELL & Cie

Ont le plaisir de solliciter un examen sur leurs très-beaux et nouveaux PATRONS DE TAPIS qu'ils viennent de recevoir par le steamer de la ligne canadien "North Americain," au

MAGASIN DE TAPIS
DE MONTREAL,
No. 49, Grande Rue St. Jacques,

Importés expressément pour rencontrer les demandes de leurs pratiques, leur precédente importation si considérable de cet automne étant vendue, elle s'est trouvée insuffisante pour fournir aux ordres dont on a bien voulu les favoriser

Toile Anglaise Cirée pour plancher.

Tapis de Tournay,	Tous neufs.	Tapis Impérial,
" Velours,		" Superfin,
" Bruxelles,		" Union,
" Fleuris,		" Allemands.

Toile Amricaine Cirée pour plancher.

Breluche. Nattes, Baguettes pour escalier, Sacs de voyage, Tapis ciré pour escalier, et Toile de de laine, Tapis peluche pour foyer et passage, Paillassons en grande variété avec tous les autres accessoires pour Maison de Commerce de Tapis.

On attend par les prochains steamers de nouveaux Tapis.
15 nov. 29—smk

HENRY WILLIAMS MACKRETH,
SOLLICITEUR
ET COMMISSAIRE POUR PRENDRE DES AFFIDAVITS POUR LES COURS DANS LE BAS-CANADA,
4, Corbet Court,
GRACECHURCH STREET, LONDRES.
9 aout a-135

DESJARDINS & GUENETTE,
AVOCATS,
No. 52, Rue St. Gabriel,
Coin de la Petite Rue St. Jacques,
MONTREAL.

M. A. DESJARDINS | F. GUENETTE

Ces MM. ont ouvert un bureau à chacun des chefs-lieux des districts de Terrebonne et Joliette et suivront régulièrement les termes de ces districts.
20 no v1862 akb 13

A VENDRE

DEUX TERRES situées à la Pointe Claire, à deux milles de l'église, dans la côte St. Jean. La première a deux arpents et demi de front sur 35 de profondeur; avec maison, granges, écuries et autres dépendances. La seconde a trois arpents de front sur 25 de profondeur. Il y a sur cette terre 27 arpents en superficie de bois debout.

Ces deux terres sont en bon état de culture. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné,

BENJAMIN PROULX,
28, Rue Barré, Montréal.
28 oct k 22

DR. TRESTLER & FRERE
DENTISTES.

HAUT DE LA RUE ST. LAURENT COIN DE LA PETITE RUE ST. JACQUES MONTREAL
23 nov—a

DEVLIN, MURPHY & CIE.,
Boutique a la Vapeur, de Montrea
POUR TEINDRE.

SUCCESSEUR DE FEU JOHN McCLOSKY,
No. 38, RUE SANGUINET

Allez à la boutique ci-dessus si vous voulez faire neufs vos vieux Châles, Robes, Rideaux, Couverts de Piano, de Table.

VIEUX HABITS DE MONSIEUR TEINTS ET REFAITS
DANS LES DERNIERS GOUTS.
Et cela sous le plus court délai.
Montréal, 14 oct smk 16

LA MINERVE,

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
DUVERNAY, FRERES
RUE ST. VINCENT, NO. 10,
LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS MATIN
Abonnement, $4 paran.
EDITION HEBDOMADAIRE,
PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS.
Abonnement 2 $ paran.
PAYABLES D'AVANCE.